



REVUE DE PRESSE

Semaines 35 à 36
26/08/2024 – 06/09/2024

Revue de presse réalisée à partir des revues et sites suivants :

- L'Officiel des Transporteurs
- Transport Info
- LSA Commerce & Consommation
- Les Marchés
- Les Échos
- Les Routiers

N'hésitez pas à nous adresser des coupures de revues concernant l'activité du transport et de l'entreposage frigorifique dans vos régions en nous les envoyant à l'adresse mail :

info@lachainelogistiqueudufroid.fr

La diffusion de cette revue de presse se fait dans le cadre d'un contrat avec le CFC (centre français d'exploitation du droit de copie). En effet, en application de l'article I 122 10 du code de la propriété intellectuelle, la photocopie d'un article de presse ou d'un extrait d'ouvrage au sein d'une entreprise, d'une administration, d'une association ou d'une autre organisation constitue une reproduction d'œuvre protégée qui nécessite donc l'autorisation du CFC. La Chaine Logistique du Froid rappelle que la reproduction d'un article de presse ou d'une page de livre sans autorisation du CFC constitue un délit de contrefaçon qui est puni de 3 ans d'emprisonnement et d'une amende de 300 000 euros. Cette revue de presse est donc destinée à l'usage exclusif du destinataire.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE – L’actualité des transporteurs et logisticiens frigorifiques

• L’Officiel des Transporteurs

- TVE Logistique (03) : la tactique du « vivier constant » ✨ Synthèse IA ✨
- Langdons (groupe STEF) étend son maillage en Écosse
- Défaillances du TRM : l’Union TLF réagit
- 248 poids lourds acquis ou loués grâce au guichet d’aide de l’Etat

DEUXIÈME PARTIE – L’actualité des donneurs d’ordres :

• LSA Commerce & Consommation

- Avenir de l’agriculture : débat entre Thierry Cotillard (Intermarché) et Arnaud Rousseau (FNSEA) ✨ Synthèse IA ✨
- Auchan rationalise son parc d’hypers et de supermarchés en région parisienne
- Agriculture : « Les négociations commerciales doivent se faire en deux phases », estime Arnaud Rousseau (FNSEA)
- Auchan Retail : Guillaume Darrasse devient directeur général
- Quelle date de fin pour les négociations commerciales 2025 ?
- Une nouvelle Directrice générale adjointe chez Daregal
- Casino : dernière ligne droite, près de 3000 postes et 32 magasins en jeu ✨ Synthèse IA ✨
- Préparation de la future centrale d’achat Intermarché/Auchan... nos dernières informations
- EGAlim, loi agricole : ce que les professionnels attendent du gouvernement ✨ Synthèse IA ✨

• Les Échos

- Langue bleue : les éleveurs dénoncent une inégalité de traitement de l’Etat ✨ Synthèse IA ✨
- Les syndicats s’attendent à une rentrée explosive dans l’agriculture ✨ Synthèse IA ✨
- Dans le nord de Paris, le « second Rungis » prend forme ✨ Synthèse IA ✨
- Alimentation : les trois moteurs de l’export agricole français sont en panne ✨ Synthèse IA ✨

• Les Marchés

- Commissaire européen à l’Agriculture : qui est Christophe Hansen pressenti pour remplacer Janusz Wojciechowski ?
- Egalim : et si agriculteurs, industriels et distributeurs se mettaient d’accord, faute de gouvernement ?
- FCO : « A l’avenir, on va manquer d’agneaux ! » ✨ Synthèse IA ✨
- Œufs: quelles nouvelles règles pour les petits conditionneurs
- Viande et volaille : les Français sont-ils revenus aux achats au premier semestre ✨ Synthèse IA ✨
- Les produits élaborés sont-ils toujours moteurs de croissance ? ✨ Synthèse IA ✨
- Volaille française : les 3 erreurs stratégiques que pointe la Cour des Comptes ✨ Synthèse IA ✨
- Agriculture : « Le risque de passer d’un pays producteur à un pays importateur est réel »

TROISIÈME PARTIE – L’actualité technique, juridique et réglementaire :

• L’Officiel des Transporteurs

- Un comité stratégique des mobilités s’est réuni en amont des Jeux Paralympiques
- La FNTR vent debout contre une rigueur budgétaire annoncée
- Nomination de Michel Barnier à Matignon : les demandes de l’Union TLF

• Les Échos

- Grenoble, haut lieu discret de la cryogénie ✨ Synthèse IA ✨
- Camions électriques : l’Ademe ouvre le guichet des subventions ✨ Synthèse IA ✨

PREMIERE PARTIE :

L'ACTUALITE DES TRANSPORTEURS ET LOGISTICIENS

l'Officiel
des transporteurs

TVE Logistique (03) : la tactique du « vivier constant »

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

1. **Ambassadeurs de l'emploi et de l'AFT** : Lors de la 5e édition des "Ambassadeurs de l'emploi" organisée par l'AFT, quatre entreprises du secteur transport ont été récompensées pour leurs initiatives en matière de ressources humaines. Parmi elles, l'entreprise TVE Logistique, spécialisée dans le transport de produits carnés, congelés et frais, a reçu le prix Découverte des métiers.

2. **Innovation en RH chez TVE Logistique** : Bien que comptant moins de 300 salariés, TVE Logistique se distingue par son approche innovante en ressources humaines. L'entreprise a établi un partenariat avec l'Éducation nationale pour mieux faire connaître ses métiers aux jeunes.

3. **Activité méconnue** : TVE Logistique souhaite mieux faire connaître son activité de transport de viande, souvent ignorée par les jeunes, qui connaissent davantage le transport de marchandises générales. L'entreprise met en avant les différences entre ces métiers pour attirer de nouveaux talents.

4. **Journée de sensibilisation** : Le 8 novembre 2023, une journée de sensibilisation a été organisée pour faire découvrir le secteur aux enseignants de deux lycées professionnels de l'Allier et du Puy-de-Dôme. Au programme : visites, témoignages de salariés, et discussions sur la réglementation et la gestion des parcs.

L'article souligne l'importance de faire connaître ce métier aux jeunes et de créer des liens entre l'éducation et le secteur du transport.

✨ Synthèse IA ✨



Nancy Noël, déléguée générale adjointe de TLF, Jean-Pierre Gaumet, président de l'AFT, Matthieu Cabaud et Bruno Bernardin, respectivement animateur RSE et recrutement et directeur général de TVE Logistique, et Valérie Dequen, déléguée générale de l'AFT.

Crédit photo DR

Pour la 5e édition des « Ambassadeurs de l'emploi » de l'AFT, démarche visant à valoriser le secteur et ses

métiers, quatre entreprises ont été récompensées en juin pour leurs actions RH. Nous vous proposons de découvrir la démarche de l'entreprise auvergnate TVE Logistique, spécialiste du transport de produits carnés, congelés et frais, qui a remporté le prix Découverte des métiers. Et retrouvez les 28, 29 puis 30 septembre les initiatives des trois autres lauréats.

PME de moins de 300 salariés, TVE Logistique n'en est pas moins innovante en matière de ressources humaines : [le 13 juin, lors de la 5e édition des « Ambassadeurs de l'emploi » de l'AFT](#), l'entreprise de transport de produits carnés, congelés et frais basée à Lapalisse (Allier) a été primée, dans la catégorie « Découverte des métiers », pour un partenariat inédit noué avec l'Education nationale. « Début 2023, nous avons accueilli l'inspectrice d'académie pour un stage d'observation de deux jours, rapporte Matthieu Cabaud, animateur RSE et recrutement. Elle s'est aperçue ainsi qu'il serait intéressant de monter un projet pour les enseignants de la filière Organisation des transports de marchandises (OTM) : elle ressent qu'ils ne sont pas assez proches de la réalité parce qu'ils n'ont aucune expérience en entreprise de transport ».

Une activité méconnue

De son côté, l'entreprise cherche à mieux faire connaître son activité majoritaire, le transport de viande pendue : « Les jeunes connaissent celui de marchandises générales, un peu le frigo parce que les ensembles sont jolis, mais pas celle-ci, pointe le responsable recrutement. C'est un métier méconnu, dans lequel on ne livre pas en palettes mais en portant la viande sur le dos et où l'on charge le camion avec des crochets, donc avec des calculs différents. Quand on fait connaître ça à des jeunes, ils découvrent que ça change du quotidien et cela les attire ». C'est pourquoi l'idée qui a germé de passer par les enseignants de la filière OTM, qui les conseillent dans leurs recherches de stages.

TVE Logistique a donc organisé une journée à leur intention, le 8 novembre 2023. Celle-ci a réuni sept enseignants de deux lycées professionnels de l'Allier et d'un du Puy-de-Dôme, accompagnés par l'inspectrice de l'Education nationale, et par un vidéaste et un animateur de l'Académie. Au programme, pour commencer, une visite de ce site où le transporteur a regroupé son siège, un entrepôt logistique et un espace réservé à la gestion d'un parc en location. Installés ensuite dans une salle, les visiteurs ont écouté les témoignages de six salariés présentant, pour l'une son rôle de chargée de la réglementation sociale européenne, pour d'autres leurs missions de responsable d'exploitation, du transport régional et national, de l'emballage ou encore du service après-vente.

Un cas étudié en cours

L'ensemble de cette matinée ayant été filmée, enseignants et élèves de la filière OTM de toute l'Académie ont ensuite pu visionner la vidéo, ce qui a permis de démultiplier l'impact de l'opération. Mais le projet va plus loin encore : l'après-midi de ce 8 novembre, les enseignants en visite ont travaillé, avec le vidéaste et l'animateur, à la scénarisation d'un support pédagogique dans lequel TVE Logistique fait l'objet d'un cas pratique. Celui-ci sera étudié par les lycéens auvergnats dès la rentrée 2024. « Pour que cela soit le plus concret possible, nous leur avons fourni des lettres de voiture, des dossier litiges et d'infractions, notre livret

d'intégration ou encore notre rapport RSE », explique Matthieu Cabaud, qui n'a également pas manqué de présenter cette politique aux enseignants.



Des salariés ont présenté leur métier aux enseignants. L'un d'eux s'est ainsi retrouvé face à l'une de ses anciens professeurs, dans un rapport cette fois inversé.

Crédit photo : DR

Comme le veut la charte des Ambassadeurs de l'emploi, cette action visant la promotion des métiers n'empêche pas TVE Logistique d'agir sur les deux autres axes que sont l'amélioration des process de recrutement et la fidélisation des salariés. « Nous avons même développé notre stratégie RH en lien avec cette charte, assure-t-il, parce qu'elle aide à balayer l'ensemble des étapes clés, dans un ordre qui permet d'avoir un vivier constant ». Un ordre qui commence par la promotion des métiers : « En accueillant les enseignants, en allant régulièrement dans des lycées, organismes de formation, agences France travail, etc, en poursuivant les échanges après un stage, on entre dans la tête des gens et ils pensent à nous quand ils recherchent un poste, détaille-t-il. Nous recevons ainsi des CV régulièrement alors qu'avant, à mi-juin, nous n'en avions plus ».

Repères

CA 2023 : 41 M€

292 salariés

Parc : 60 porteurs, 60 tracteurs et 5 semis

Publié le : 29.08.2024 Par : Gwenaëlle Ily Lecture : 2 min.



Langdons est de son côté un spécialiste du transport de produits alimentaires sous température dirigée au Royaume-Uni et un acteur majeur de l'import / export avec l'Europe continentale.

Crédit photo Langdons

À travers l'acquisition du groupe de transport et de logistique Long Lane Deliveries par sa filiale Langdons, le groupe STEF se déploie en Écosse.

Langdons, [intégré au groupe STEF depuis 2022](#), a annoncé l'acquisition du groupe de transport et de logistique Long Lane Deliveries en Écosse. Pour STEF, cette opération s'inscrit dans la stratégie de croissance européenne du groupe spécialisé dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, en renforçant son maillage territorial et son offre de

services dédiée aux industriels de l'agroalimentaire, aux acteurs de la distribution et de la restauration hors domicile.

Deux sites en Écosse

Groupe familial créé en 2002 et partenaire de longue date de Langdons, Long Lane Deliveries est spécialisé dans le transport et la logistique de produits alimentaires frais, surgelés, ambiants en Ecosse mais également dans tout le Royaume-Uni. Il emploie 330 personnes et dispose d'une flotte de 140 véhicules. Il opère depuis deux sites à Bellshill (près de Glasgow) et Dundee. Langdons est de son côté un spécialiste du transport de produits alimentaires sous température dirigée au Royaume-Uni et un acteur majeur de l'import / export avec l'Europe continentale. L'entreprise emploie 1 400 collaborateurs et dispose d'une flotte de 750 véhicules répartis sur huit sites dont sept en Angleterre (Barnsley, Bridgwater, Douvres, Luton, Redditch, Peterborough, Liverpool) et un en Écosse (Motherwell). Chaque année, elle traite ainsi près de 2,7 millions de palettes pour le compte de 2 000 clients. Pour Arran Osman, directeur général de Langdons : « Nous nous réjouissons de cette opération avec Long Lane Deliveries avec qui nous partageons les mêmes valeurs humaines et d'attention aux clients. Nous sommes très heureux d'intégrer de nouvelles équipes expérimentées et dynamiques. Ensemble, nous allons renforcer notre savoir-faire en offrant des solutions à forte valeur ajoutée qui représenteront un atout majeur pour soutenir le développement de nos clients respectifs. »

En 2023, STEF a vu une progression de son chiffre d'affaires de 6,8 % par rapport à l'année précédente, s'établissant à 4,44 milliards d'euros. Les activités de STEF à l'international représentaient un chiffre d'affaires de 1,48 Md€, en progression de 11 % (+3,7 % à périmètre constant).

Repères Langdons

CA 2023 : 41 M€

Effectif : 292 salariés

Parc : 60 porteurs, 60 tracteurs et 5 semis

2 sites (Lapalisse -le siège- et Montmarault) et 3 agences détachées

Défaillances du TRM : l'Union TLF réagit

Publié le : 02.09.2024 Dernière Mise à jour : 04.09.2024 Par : Marie Albessard Lecture : 1 min.



Avec 603 procédures collectives enregistrées dans le TRM au deuxième trimestre 2024 dont 469 liquidations judiciaires, les données d'Ellisphere attestent d'un secteur encore très impacté par un effet post-covid et par un climat économique morose. Le syndicat Union TLF a réagi à ces chiffres que nous avons publié.

[Nous nous en faisons l'écho il y a quelques jours : le TRM a compté 603 procédures collectives au 2e trimestre 2024 \(données Ellisphere\), dont 469 qui se sont traduites par une liquidation judiciaire.](#) Un chiffre qui, malgré une [légère baisse par rapport au trimestre précédent \(632 défaillances\)](#), reste particulièrement haut.

Des données chiffrées auxquelles ont réagi l'Union TLF, pointant une hausse de procédures collectives de « 45% sur un an et de 73% sur deux ans », selon leurs calculs. Le syndicat professionnel Union TLF a saisi cette occasion pour formuler des requêtes en vue du projet de loi de finances : la baisse du niveau de fiscalité des entreprises, la suppression du bonus-malus et le maintien du soutien au verdissement des flottes.

Effet post covid et conjoncturel

Il faut noter que les procédures collectives étaient bien moins nombreuses avant la crise sanitaire, au 2e trimestre 2019, avec 305 entreprises alors concernées. Si un effet « rattrapage » est en cours, correspondant pour une partie au nombre d'entreprises qui seraient tombées plus tôt sans les aides de l'État attribuées pendant la crise Covid, la baisse d'activité globale accentue la tendance.

L'Union TLF indique dans un communiqué : « Faute de demande, le climat des affaires sectoriel se situe sous sa moyenne de longue période depuis 21 mois consécutifs.

Parallèlement, les coûts de production des transporteurs restent en forte progression : +5,4 % sur un an en juillet 2024 hors gazole, selon le Comité National Routier. À cela s'ajoutent des crises régulières qui frappent durement le secteur : mouvements des retraites, crise des agriculteurs, intempéries, blocages des ports. »

La tendance conjoncturelle devrait perdurer jusqu'à la fin de l'année mais la Banque de France prévoit un léger rebond à partir de 2025, avec une croissance du PIB à 1,2%.

248 poids lourds acquis ou loués grâce au guichet d'aide de l'Etat

Publié le : 03.09.2024 Par : Marie Albessard Lecture : 1 min.



L'Etat consacre une enveloppe de 130M€ pour accompagner l'électrification des véhicules lourds des acteurs du TRM et des collectivités territoriales. La première partie du dispositif a permis de soutenir l'acquisition ou la location de 248 PL. Concernant la seconde partie, le dépôt des dossiers est ouvert jusqu'au 7 octobre.

Le guichet d'aide à l'acquisition ou la location de poids lourds électriques réservé aux petites et moyennes entreprises (PME), ouvert entre le 12 juin et le 19 août 2024, a permis de soutenir l'acquisition ou la location de 248 poids-lourds. Le montant total des aides accordé s'élève à 19M€ et concerne 85 véhicules porteurs et 163 tracteurs routiers.

Ce guichet d'aide fait partie du programme de certificats d'économie d'énergie « E-TRANS » de l'Etat, porté par l'ADEME. D'une enveloppe globale de 130M€, il vise l'accompagnement financier des acteurs professionnels du transport routier et de certaines collectivités territoriales pour électrifier leur flotte de véhicules lourds.

Un webinaire le 4 septembre pour la seconde partie de l'appel à projets

L'autre appel à projet concerne toutes les entreprises et les collectivités territoriales, pour l'acquisition, le rétrofit ou la location de poids lourds, autobus, autocars et navettes urbaines, électriques. Depuis le 26 août, la plateforme de dépôt des dossiers est ouverte et il est possible de soumettre les projets jusqu'au 7 octobre 2024 (17h), sur <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/>.

Cet appel à projets est organisé en quatre lots :

-57,1 M€ pour les poids lourds de type porteur 100 % électriques à batterie (catégories N2 et N3)

-38,1 M€ pour les poids lourds de type tracteur 100 % électriques à batterie (catégories N3)

-10 M€ pour les autobus 100 % électriques à batterie (catégories M2 et M3) et navettes urbaines 100 % électriques, pour les autorités organisatrices de la mobilité de moins de 400 000 habitants

-5 M€ pour les autocars 100 % électriques à batterie (catégories M2 et M3)

Un webinaire de présentation du dispositif est organisé le 4 septembre de 14h à 16h.

Des renseignements peuvent également être obtenus via le site

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/> ou par mail à l'adresse suivante :

E-TransAAP@ademe.fr

DEUXIÈME PARTIE : L'ACTUALITE DES DONNEURS D'ORDRES ET DU MARCHÉ



Avenir de l'agriculture : débat entre Thierry Cotillard (Intermarché) et Arnaud Rousseau (FNSEA)

✨ Synthèse IA ✨

[Synthèse de l'article par notre IA :](#)

1. **Rencontre des Entrepreneurs de France** : La 6^e édition de l'événement organisée par le Medef s'est tenue à l'hippodrome Paris-Longchamp les 26 et 27 août 2024, mettant en avant les grands enjeux futurs, dont l'agriculture française.
2. **Débat sur l'Agriculture** : Un débat a eu lieu le 27 août entre Thierry Cotillard (Les Mousquetaires) et Arnaud Rousseau (FNSEA), modéré par Hedwige Chevrillon (BFM Business). Les discussions ont porté sur les défis actuels du secteur agricole.
3. **Situation du Secteur Agricole** : Arnaud Rousseau a présenté un tableau sombre de l'agriculture en France, avec une forte diminution du nombre d'agriculteurs (de 4 millions à 400 000 en 20 ans), des revenus faibles, et une baisse de l'attractivité du métier. Thierry Cotillard a reconnu cette situation difficile tout en appelant à une responsabilité partagée entre tous les acteurs du secteur.
4. **Soutien à l'Agriculture** : Thierry Cotillard a souligné l'importance de choisir des produits français comme preuve de soutien à l'agriculture. Il a déploré que la distribution soit souvent accusée à tort pour les difficultés du secteur.
5. **Critiques et Responsabilités** : Arnaud Rousseau a exprimé des préoccupations sur les marges des industriels et les récentes négociations commerciales. Thierry Cotillard a défendu les marges de la distribution comme étant conformes aux principes économiques.
6. **Transparence et Concurrence** : Le débat a aussi abordé le manque de transparence dans les affaires et les récentes amendes infligées à E.Leclerc. Cette situation est perçue comme un obstacle à une organisation efficace du monde agricole.
7. **Loi Egalim** : La Loi Egalim, en particulier la contractualisation des filières, a été discutée. Thierry Cotillard a reconnu des avancées, mais Arnaud Rousseau a exprimé des doutes sur l'extension de ce système à toutes les filières agricoles.
8. **Environnement et Décarbonation** : La question environnementale a été soulevée, avec un focus sur le coût de la transition écologique pour les agriculteurs. Arnaud Rousseau a souligné la difficulté pour les agriculteurs de supporter seuls les coûts liés aux ambitions environnementales.
9. **Projets à Venir** : La FNSEA présentera un Projet de Loi pour Entreprendre en Agriculture lors d'une conférence de presse marquant sa rentrée, afin de proposer des solutions pour les défis du secteur.

Ce résumé reflète les préoccupations et les discussions principales autour des enjeux agricoles abordés lors de l'événement du Medef.

✨ Synthèse IA ✨

À l'occasion de la 6^e édition de la Rencontre des Entrepreneurs de France organisée par le Medef à l'hippodrome Paris-Longchamp, a eu lieu ce matin, le 27 août, un débat autour des enjeux de l'agriculture française entre Thierry Cotillard (Les Mousquetaires) et Arnaud Rousseau (FNSEA).



© CB

Thierry Cotillard (Les Mousquetaires), Hedwige Chevrillon (BFM Business) et Arnaud Rousseau (FNSEA) à l'Hippodrome de Longchamp pour la Rencontre des Entrepreneurs de France.

Sous un soleil radieux et une ambiance festive, une certaine inquiétude plane à l'hippodrome Paris-Longchamp, où s'est ouverte le 26 août la Rencontre des Entrepreneurs de France, organisée pour la sixième année par le Medef. Une appréhension alimentée par l'incertitude politique qui persiste en France depuis les élections législatives

anticipées de juin. « Des promesses ont été faites aux agriculteurs en début d'année, aucune n'a été tenue. Et ce n'est pas avec un Premier ministre sorti d'un chapeau que cela avancera davantage », déplore Arnaud Rousseau, le président de la FNSEA. Patrick Martin, président du Medef, anticipe quant à lui des temps troublés à venir.

Enjeux d'avenir

L'événement, qui s'étend sur deux jours, met en lumière les grands enjeux de demain, parmi lesquels l'agriculture occupe une place centrale. Ce mardi matin, un débat sur « *le pouvoir de produire et le pouvoir d'achat* » s'est tenu dans l'amphithéâtre principal, réunissant Thierry Cotillard (Les Mousquetaires) et Arnaud Rousseau (FNSEA), sous la modération d'Hedwige Chevrillon, journaliste chez *BFM Business*.

Les intervenants ont d'abord dressé un tableau sombre de la situation agricole : « *400 000 agriculteurs en France, contre 4 millions il y a 20 ans. Des revenus de plus en plus faibles. Pas de rentabilité. Un métier de moins en moins attractif, avec des semaines de travail de plus de 50 heures. Voilà. Nous ne pouvons pas relever la tête seuls* », commence Arnaud Rousseau, décrivant un secteur en souffrance, qu'il qualifie de « *secteur d'ajustement* ». Thierry Cotillard, président du groupement Les Mousquetaires, partage ce constat, tout en soulignant une responsabilité partagée : « *Entre le monde agricole, la distribution, les industriels, l'État, mais aussi les consommateurs, il faut assumer mutuellement les choses.* » Le distributeur regrette d'ailleurs que la distribution soit souvent désignée comme le bouc émissaire des maux du secteur agricole.

Choisir français

« *La première preuve de soutien au monde agricole, c'est de choisir français* », affirme Thierry Cotillard, précisant que Les Mousquetaires s'y engagent, tout comme d'autres acteurs de la grande distribution. Cette discussion sur les enjeux du monde agricole n'est pas nouvelle entre Thierry Cotillard et Arnaud Rousseau, le débat est d'ailleurs calme et plutôt apaisé. Quelques rires s'échappent, mais un acteur crucial manquait à ce débat : l'industriel, qui aurait pu répondre aux critiques formulées contre lui.

« *Nous sommes contents et rassurés de pouvoir compter sur les géants de l'industrie française, qui ont les reins solides. Mais il ne faut pas non plus que nous soyons écrasés* », avertit Arnaud Rousseau, faisant référence aux marges des industriels et aux récentes négociations commerciales. « *Un agriculteur ne peut pas travailler en dessous de ses coûts de production, cela n'a jamais existé dans le paysage économique français* », ajoute-t-il. De son côté, Thierry Cotillard assure que la distribution n'a pas à rougir des marges pratiquées, car « *c'est ainsi que fonctionne l'économie* ».

Transparence, concurrence

En conclusion du débat, d'autres sujets ont été abordés. Notamment, l'amende récente infligée à E.Leclerc pour non-respect des dates butoirs. Aucune surprise pour les intervenants. « *C'est un peu l'éléphant au milieu de la pièce* », commente Thierry Cotillard, soulignant un manque de transparence dans le secret des affaires, que la FNSEA déplore. Ce manque de clarté, dans un contexte de concurrence mondiale, nuit à l'organisation du monde agricole.

Egalim 4

Parmi les défis à venir pour le secteur agricole, la Loi Egalim figure en bonne place. « *Il y a eu des avancées, comme la contractualisation de certaines filières, notamment celle du porc* », reconnaît Thierry Cotillard. Un point que salue Arnaud Rousseau, qui s'interroge toutefois sur la possibilité d'étendre ce système à l'ensemble des filières agricoles. « *La réponse est non, pour le moment* », conclut-il.

Enfin, la question environnementale, ou « *le mur de la décarbonation* », selon Layla Rahhou, déléguée générale de la FCD, a également été abordée. La question cruciale reste : le consommateur, est-il prêt à payer pour les ambitions environnementales qu'il soutient ? « *Nous sommes une entreprise à ciel ouvert, parmi les premiers touchés par les aléas climatiques. Nous voulons révolutionner nos pratiques agricoles, mais qui va payer ? Nous ne le pouvons pas seuls* », déplore Arnaud Rousseau. Ce jeudi, la FNSEA présentera d'ailleurs un Projet de Loi pour Entreprendre en Agriculture lors d'une conférence de presse marquant sa rentrée.

Auchan rationalise son parc d'hypermarchés et de supermarchés en région parisienne

Epinay-sur-Seine, Sarcelles, les Mureaux, mais aussi Rambouillet et l'Haÿ-les-Roses font partie des hypermarchés et supermarchés pour lesquels Auchan envisage une cession ou, à tout le moins, une réduction de surfaces.

Magali Picard

27 août 2024 \ 15h25

1 min. de lecture



© FRANÇOIS MOURA/ALPACA/ANDIA.FR

Depuis plusieurs mois, Auchan France a entamé une réflexion pour réduire les surfaces de ses hypermarchés. La vente de 7 supermarchés a été aussi enclenchée en mai 2023.

Il y a plus d'un an, en mai 2023, Auchan confirmait, à la suite d'une information publiée par LSA, mettre en vente sept supermarchés. Parmi eux, ceux situés aux Mureaux (Yvelines), à L'Haÿ-les-Roses (Val-de-Marne), à Rambouillet (Yvelines), mais aussi à Montdidier (Somme), Ferrières-en-Bray (Seine-Maritime), Saverne (Bas-Rhin), Aurillac (Cantal). À ce jour, celui de Montdidier a fermé ses portes début août, ainsi que celui de Ferrières.

Plusieurs cas de figure

Le sort des autres s'avère encore incertain. D'après *La Lettre* parue ce 27 août, un adhérent E.Leclerc de Bonneuil-sur-Marne aurait signé avec Auchan pour reprendre trois magasins (Les Mureaux, Sarcelles et Epinay-sur-Seine). Ce que Auchan ne confirme pas. "*Les trois cas sont différents*", explique une porte-parole de l'enseigne. "*La vente des Mureaux est toujours en cours. Pour Epinay-sur-Seine, qui perd beaucoup d'argent et dont nous sommes propriétaires, nous cherchons à réduire la surface. Quant à Sarcelles, Auchan est locataire et a renégocié le bail à la baisse. La solution se trouve entre les mains du bailleur.*" De manière plus générale, Auchan France, confronté à un ralentissement de ses ventes et à une baisse de son résultat en 2023, cherche à optimiser son parc de 119 hypermarchés. Joint par LSA, Frédéric Bonaparte, adhérent E.Leclerc de Bonneuil-sur-Marne, n'a pas donné suite.

Agriculture : « Les négociations commerciales doivent se faire en deux phases », estime Arnaud Rousseau (FNSEA)

Au cours de leur conférence de presse de rentrée, la FNSEA et Jeunes Agriculteurs ont présenté un nouveau projet de loi et redit leur volonté d'accélérer sur une réforme des négociations commerciales.

Marie Cadoux

29 août 2024 \ 12h22

2 min. de lecture



© Â©LAETITIA DUARTE

Arnaud Rousseau est président de la FNSEA.

Huit mois après la mobilisation du monde agricole, la rentrée s'annonce sous haute tension. C'est ce qu'ont laissé entendre les présidents de la [FNSEA](#) et des Jeunes Agriculteurs, Arnaud Rousseau et Pierrick Horel, ce jeudi 29 août à l'occasion d'une conférence de presse au siège du syndicat agricole. « *Il n'y a pas eu de vacances, pas de Jeux olympiques pour les agriculteurs qui attendent des réponses concrètes aux engagements pris par le gouvernement* », a rappelé Arnaud Rousseau.

Pour le secteur agricole, les problèmes s'accumulent : intempéries, pertes de récoltes, épizooties. « *Mais sans interlocuteur, c'est difficile d'avancer. Nombre d'engagements pris ne sont pas tenus et surtout depuis le 9 juin 2024, on ne parle plus d'Europe. C'est un vrai crève-cœur car le sujet est pourtant essentiel pour l'agriculture. Le cocktail est explosif* », a martelé le président de la FNSEA.

Alors que la dissolution de l'Assemblée Nationale a suspendu le Projet de Loi d'Orientation Agricole adopté en première lecture par les députés le 28 mai 2024, la FNSEA et JA ont planché cet été pour compléter le texte et rédiger un nouveau projet de loi « Entreprendre en Agriculture » qui sera présenté aux parlementaires dès cette rentrée. L'essentiel de ce qui est inscrit dans le Projet de Loi d'Orientation Agricole est repris et complété.

« *Nous allons mener une stratégie syndicale autour de ce projet dont l'objectif est bien de proposer un avenir à l'agriculture* », assure Arnaud Rousseau. Parmi les points qui figurent dans ce projet de loi, l'article 12 du titre III vise à « renforcer et étendre la contractualisation en marche avant ». « *Il faut sanctuariser la matière première agricole partout et pour tous les acteurs car, la priorité, c'est bien le revenu des agriculteurs. On doit aller au bout de cette démarche qui doit conduire les organisations de producteurs et les industriels à négocier dans un premier temps et les industriels et les distributeurs dans un second temps* », a expliqué Arnaud Rousseau.

Les industriels appelés autour de la table des discussions

Un sujet qui n'est pas nouveau et a encore été abordé en début de semaine avec Thierry Cotillard, président des Mousquetaires à l'occasion de la sixième édition de la Rencontre avec les Entrepreneurs organisée par le Medef. « *Thierry Cotillard qui est président des Mousquetaires mais représente aussi les distributeurs est d'accord sur ce point. Mais nous voulons que les industriels soient également présents autour de la table* », a redit le président de la FNSEA.

Face à l'inquiétude des industriels sur le calendrier des négociations et notamment la date du 1^{er} décembre avancée pour la première phase négociation et inscrite dans le nouveau projet de loi, Arnaud Rousseau a voulu se montrer rassurant : « *si c'est juste une question de calendrier, nous pouvons discuter. En revanche, nous n'accéderons jamais au fait que les prix ne soient pas construits en marche avant* », a-t-il dit.

Sans rentrer dans plus de détails, le président de la FNSEA a assuré que des dates sont déjà arrêtées pour commencer les discussions. « *Nous souhaitons que le débat soit ouvert. La grande distribution représente 45% de nos débouchés mais il y a aussi le circuit de la restauration avec lequel des discussions doivent être engagées* », a conclu Arnaud Rousseau.

Auchan Retail : Guillaume Darrasse devient directeur général

Auchan l'a confirmé par communiqué ce 29 août : Guillaume Darrasse, qui cumulait la double fonction de directeur général délégué d'Auchan Retail et de président d'Auchan France, devient directeur général de la structure qui englobe l'international. Autrement dit, numéro un. Yves Claude demeure président.

Magali Picard

29 août 2024 \ 10h33

1 min. de lecture



© Teract

Guillaume Darrasse, 62 ans, devient réellement le patron de Auchan Retail International.

Remue-ménage chez Auchan, et remue-méninges, serait-on tenté de dire, tant l'organisation d'Auchan est complexe pour le néophyte. Arrivé le 2 avril aux doubles commandes d'Auchan Retail International, qui couvre tous les pays dans lesquels Auchan est présent (12 au total), en tant que directeur général délégué, et d'Auchan France, comme président, Guillaume Darrasse prend du galon et véritablement les commandes. Confirmant une information du média *La Lettre* parue le 26 août, Auchan annonce ce 29 août que l'ancien patron de Système U et de In Vivo Retail (qui comprend notamment les jardineries Gamm Vert) devient directeur général d'Auchan Retail, tout en gardant sa casquette de président pour la France.

Six priorités, Yves Claude demeure président

Guillaume Darrasse aura pour mission d'accélérer la mise en œuvre de six priorités énumérées dans le communiqué : se renforcer sur les marchés stratégiques que sont la France, l'Espagne et le Portugal, repositionner les prix, adapter le modèle de l'hypermarché, optimiser l'offre de produits, développer la franchise et améliorer l'efficacité promotionnelle.

En revanche, Auchan se refuse à confirmer ou infirmer le départ annoncé par La Lettre d'Yves Claude, pdg d'Auchan Retail. Agé de 68 ans, il est donné partant par le média spécialisé, un départ qui se ferait avant janvier 2025. Le communiqué est clair : "*Celui-ci reste président*". "*En reformant à la tête d'Auchan Retail un binôme directeur général et président, nous renouons avec une organisation classique à l'AFM (Association familiale Mulliez). Elle nous permettra tout à la fois d'assurer le déploiement de la vision 2032 posée par l'enseigne et d'accélérer la mise en oeuvre de ses priorités stratégiques dans les mois à venir.*" a déclaré Yves Claude.

Réorganisation accélérée

Depuis trois mois en tout cas, la réorganisation d'Auchan s'accélère. Le 15 juillet, un directeur des hypermarchés a été nommé. Il s'agit de Laurent Proust, qui a fait toute sa carrière chez le distributeur nordiste, en Russie et dans les pays de l'Est. Patrice Moulin a également été nommé comme directeur général délégué du management des services d'appui internationaux, une création de poste. Enfin, la nomination de Guillaume Darrasse est validée par un nouveau conseil composé de Thibaut Bayart, Bertrand Boré, Fabien Derville, Antoine Grolin, Clara Lorinquer...et Serge Papin.

Quelle date de fin pour les négociations commerciales 2025 ?

LSA a demandé à Boris Ruy, avocat au cabinet Fidal, de préciser quelle sera logiquement la date de fin des négociations commerciales 2025. Décryptage

Yves Puget

02 septembre 2024 \ 07h03

2 min. de lecture



© 123rf

Adoptée postérieurement au coup d'envoi des négociations 2024, la loi « anti-inflation » du 17 novembre 2023 avait sonné comme un mini-coup de tonnerre en avançant la date-butoir de ces négociations au 31 janvier 2024 (15 janvier pour les fournisseurs dont le chiffre d'affaires était inférieur à 350 millions d'euros), au lieu du bien connu 1er mars (minuit) qui prévalait depuis 2009. Cette modification concernait tous les PGC, alimentaires ou non, destinés à la GSA.

« Comme dans la célèbre théorie d'Einstein, le temps est devenu élastique puisque l'année 2023 est ainsi passée de 12 à 11 mois, voire à 10 mois et demi pour les fournisseurs de taille plus modeste », explique à LSA Boris Ruy, avocat au cabinet Fidal, avant d'ajouter. « Surtout lorsqu'elles n'ont pas été anticipées, les modifications de calendrier complexifient les discussions au passage, par exemple en ce qui concerne les atterrissages annuels, la détermination des bases ristournables, la durée d'application des tarifs ou encore la gestion de tous les budgets qui avaient été annualisés à l'origine, qu'il s'agisse de la coopération commerciale ou des promotions ».

Dans les faits, le taux de non-signature à la date-butoir a certes légèrement augmenté en 2024 mais pas, toutefois, dans les proportions importantes que certains avaient annoncées. Ce n'est pas surprenant vu le risque d'amende qui, fixé exceptionnellement à 5 millions d'euros par accord non signé à temps, avait de quoi faire réfléchir.

1er mars 2025

Mais le temps va cette fois s'allonger dans la perspective de 2025, la loi du 17 novembre 2023 n'ayant introduit cet avancement de la date-butoir qu'au titre des négociations 2024. *« En effet, elle précise explicitement que les accords conclus de manière anticipée au titre de l'année 2024 auront pour terme celui prévu aux articles L. 441-3 ou L. 443-8 du code de commerce, c'est-à-dire le 1er mars. Un retour aux vieilles habitudes, en somme. 2024 sera donc une année à 13 mois, voire à 13 mois et demi »*, poursuit Boris Ruy.

Sauf bien sûr évolution législative avant la fin de l'année, que les événements politiques survenus au début de l'été rendent assez improbable... *« Une proposition de loi transpartisane chapeautée par la FNSEA circule actuellement entre certains parlementaires, avec pour principale préoccupation le revenu des agriculteurs. Mais depuis le début du cycle de lois Egalim, le lien entre revenu agricole et négociations en GMS n'est pas apparu aussi flagrant qu'on le pensait. Quant au futur nouveau gouvernement, il sera sans doute trop mobilisé par le vote d'une loi de finances dans un contexte financier explosif (au sens propre comme figuré), pour décider de recourir à des ordonnances censées réformer, une n-ième fois, les négociations commerciales. Mais qui sait ? »* explique Boris Ruy

Avant de conclure : *« L'an dernier, l'avancement de la date-butoir en GMS visait à avancer de quelques semaines la réduction de l'inflation, avec pour postulat que les prix iraient à la baisse, du fait de la baisse alors observée du cours de matières premières importantes. Mais on sait à présent que ce lien de cause à effet est en réalité plus complexe. C'est peut-être la leçon à tirer de la loi « anti-inflation ».*



Une nouvelle Directrice générale adjointe chez Daregal

Alexia Chassagne est la nouvelle Directrice générale adjointe de la société Darégal, le leader mondial des herbes aromatiques surgelées.

Sylvie Lavabre

03 septembre 2024 \ 11h38

1 min. de lecture



© Daregal

Alexia Chassagne est la nouvelle Directrice générale adjointe de Darégal

Alexia Chassagne a été nommée Directrice générale adjointe de Darégal qui œuvre depuis 137 ans dans le domaine des herbes aromatiques surgelées. Titulaire depuis 2001 d'un master en marketing à l'ESSEC Business School et d'un doctorat en Philosophie et Biochimie, Alexia Chassagne a été Directrice marketing d'Eau Ecarlate (Groupe Spotless) avant de rejoindre le groupe Henkel en tant que Directrice marketing à Dusseldorf. De retour en France elle reprend la société Juste Pressé spécialisée dans les jus 100% fruits et légumes. Elle était depuis juillet 2023 Directrice générale de Fungu'it, producteur européen de protéines obtenues à partir de coproduits agricoles.

Société à mission

Fondé en 1887, le groupe Darégal, présidé par Charles Darbonneen, est basé à Milly-la-Forêt en région parisienne où se trouvent son siège social et son site de production dédié à la culture, la transformation et la commercialisation des herbes aromatiques. Fortement présent à l'international, la Société familiale à mission, engagée pour "Garder le goût en vie", dispose aujourd'hui de 4 sites de production en Europe et aux Etats-Unis et emploie 600 collaborateurs pour un CA de 150 millions d'€.



Casino : dernière ligne droite, près de 3000 postes et 32 magasins en jeu

✦ Synthèse IA ✦

Synthèse de l'article par notre IA :

1. **Comités Sociaux et Économiques Centraux (CSEC)** : Les 4 et 5 septembre 2024, deux CSEC se tiennent à Saint-Étienne pour examiner les derniers plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) concernant environ 3000 postes dans les équipes de Distribution Casino France (DCF) et d'Easydis (logistique). Les avis seront ensuite soumis à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) pour validation, prévue d'ici trois semaines.

2. **Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)** : Les PSE concernent la majorité des effectifs touchés par les réductions d'emploi. Pour DCF, environ 2025 postes sont concernés, et pour Easydis, environ 767 postes. Les discussions entre la direction et les partenaires sociaux ont commencé le 6 mai, et la date butoir pour finaliser les plans est le 6 septembre.

3. **Magasins et Reprises** : Parmi les 32 magasins qui doivent fermer, trois ont trouvé des repreneurs (Agen, Vénissieux, et Echirolles). Une trentaine de magasins, représentant environ un millier de salariés, n'ont pas encore trouvé de repreneur. Le sort de ces magasins est encore incertain.

4. **Situation Générale** : La situation est morose pour les salariés des sièges du groupe Casino, notamment à Saint-Étienne, Vitry-sur-Seine (Franprix), et Clichy-la-Garenne (Monoprix), ainsi que dans les entrepôts à Gaël, Limoges, Besançon et Toulon. Les avis concernant les autres sociétés du groupe, comme Casino Services et AMC, ont déjà été rendus.

5. **Perspective de Reprise** : Dominique Schelcher, président de Coopérative U, a évoqué la possibilité d'un deuxième ou troisième tour de cession pour certains magasins. Certains magasins repris par Intermarché, Auchan, et Carrefour ont finalement été retirés des listes de reprises.

6. **Délais et Décisions Futures** : Les chiffres définitifs du nombre de personnes concernées par les plans sociaux ne seront pas connus avant quelques semaines. Les lettres de licenciement pour DCF devraient être envoyées mi-novembre, et la situation pourrait évoluer d'ici là.

Ce résumé met en lumière les efforts en cours pour gérer les réductions d'effectifs et les cessions de magasins dans le groupe Casino, tout en soulignant les incertitudes persistantes et les délais pour finaliser les décisions.

✦ Synthèse IA ✦

Ce 4 et 5 septembre se tiennent deux CSEC au siège de Saint-Etienne pour valider les deux derniers PSE concernant presque 3000 postes de DCF et d'Easydis. Côté magasins, les choses vont encore bouger dans les prochaines semaines, la date butoir pour les 32 magasins non repris étant fin septembre-début octobre.

Magali Picard

03 septembre 2024 \ 13h59

2 min. de lecture



© Laetitia Duarte

Le sort d'une trentaine de magasins n'est toujours pas tranché.

Rentrée morose pour les quelques milliers de salariés qui travaillent dans les différents sièges des enseignes du groupe Casino, entre Saint-Etienne, bastion historique du siège, Vitry-sur-Seine (Franprix), Clichy-la-Garenne (Monoprix), sans compter les quatre entrepôts situés à Gaël, près de Rennes, Limoges, Besançon et Toulon.

Ce mercredi 4 septembre et jeudi 5, se tiendront à Saint-Etienne deux comités sociaux et économiques centraux (CSEC). Leur objet : donner un avis sur les deux derniers plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) concernant les équipes de Distribution Casino France (DCF) et d'Easydis (logistique). Que l'avis soit négatif ou positif, les dossiers partent ensuite devant la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets). Celle-ci devrait les valider d'ici à trois semaines.

Trois à quatre magasins auraient trouvé un repreneur...

Auparavant, six sociétés du groupe ont eu droit à la même procédure : Casino Services, AMC (la centrale d'achats où il reste autour de 300 salariés), IGC (Immobilière Groupe Casino), Campus Casino pour la formation et enfin les sièges de Monoprix, à Clichy-la-Garenne, et de Franprix, à Vitry-sur-Seine. Dans ces deux derniers, les avis ont été rendus cet été. Le premier (Monoprix) porte sur 9 % de la masse salariale, soit 103 salariés sur un total de 1 100 ; le second (Franprix) sur 80 personnes sur un total de 1 000 également. Restaient donc DCF

et Easydis, la date butoir étant le 6 septembre, quatre mois après l'ouverture des discussions entre la direction et les partenaires sociaux le 6 mai.

Les deux derniers CSEC qui ont lieu demain et après-demain portent sur la majorité des effectifs concernés par les plans sociaux : 2025 personnes pour DCF et 767 pour Easydis, selon les syndicats. Pour rappel, le 24 avril, a été annoncé un plan de réduction des effectifs par la nouvelle équipe du groupe Casino portant sur une fourchette oscillant entre 1 293 et 3 267 emplois. Selon certains, ces chiffres sont à manier avec précaution pour plusieurs raisons : une période de départ anticipé a été ouverte depuis juillet et il y aura également des créations de postes, notamment dans le service de paye mutualisé à Saint-Etienne. Enfin, certains magasins devraient trouver un repreneur.

Ce dernier sujet est brûlant. « *Trois magasins sur les 32 ont reçu une offre ferme* », précise Didier Marion, porte-parole de l'intersyndicale et délégué CFE-CGC. Il s'agit de trois supermarchés : celui d'Agen (Le Passage), qui emploie 20 salariés, Vénissieux (Vénissy), qui compte 29 salariés et Echirolles, près de Grenoble, 25 salariés. Reste un certain nombre d'hypermarchés, comme Brest (110 salariés), Montpellier Odysseum (95 salariés) ou Saint-Michel-sur-Orge (87 salariés) sans repreneur à ce jour. Au total, selon nos estimations, ceux qui n'ont pas trouvé de repreneur à ce jour, soit une petite trentaine de magasins, emploient autour d'un millier de salariés.

...quand d'autres n'en ont plus

Le 2 septembre, sur BFM Business, Dominique Schelcher, président de Coopérative U, a dit tout haut ce que tous les professionnels savent : « *il y aura un deuxième tour, voire un troisième tour. Des magasins vont être revendus* ». Parmi les 400 magasins repris par Intermarché, Auchan et Carrefour, certains ont finalement quitté les listes des repris. C'est le cas notamment du Casino situé à Celleneuve, près de Montpellier, où le repreneur potentiel n'aurait pas voulu reprendre le contrat de Fresh (Grand Frais), ainsi que près de Béziers, à Colombiers, à La Londe-les-Maures (Var) et à Marseille Saint-Gabriel. Leur cession est différée. Les chiffres définitifs du nombre de personnes concernées par le plan social ne seront pas connus avant quelques semaines. « *Mi-novembre, les lettres de licenciement effectives pour DCF partiront* », dit-on à la direction. D'ici là, les choses auront encore bougé.



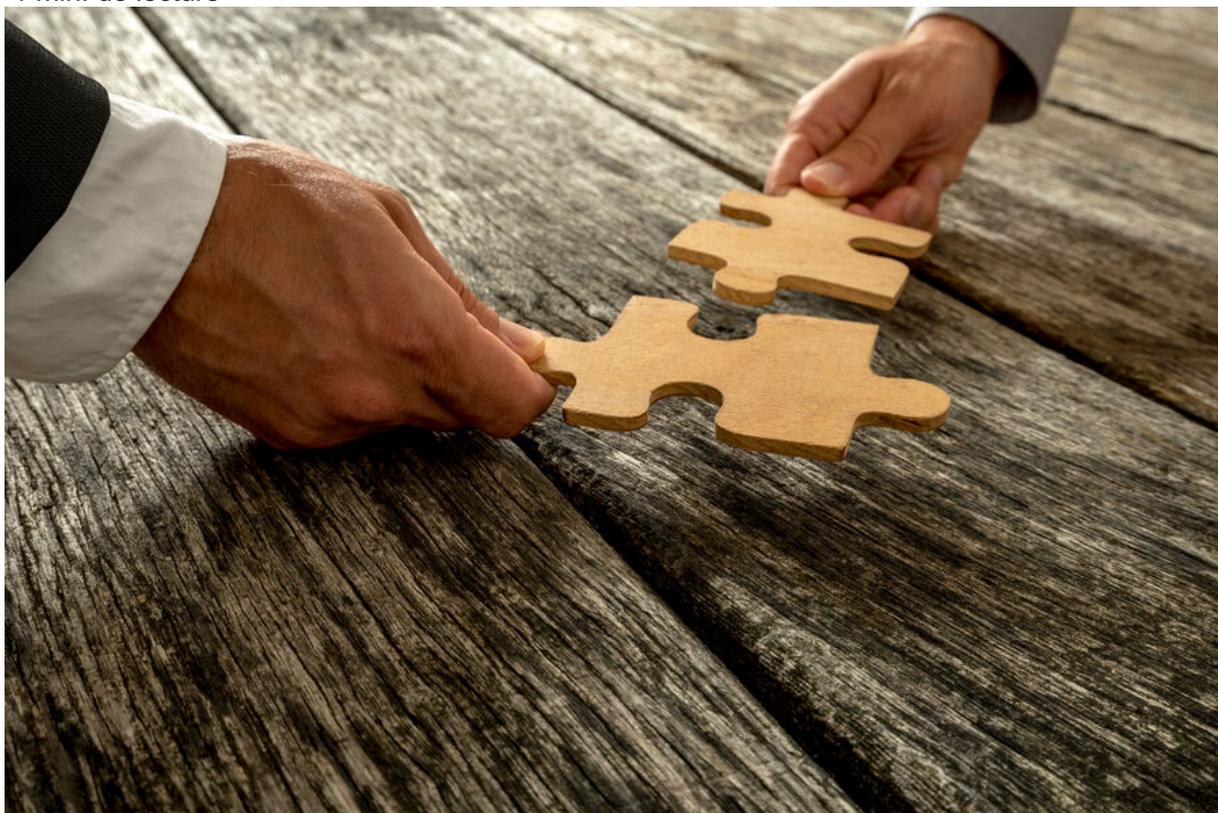
Préparation de la future centrale d'achat Intermarché/Auchan... nos dernières informations

Selon nos informations, la future alliance aux achats entre Auchan et Intermarché pourrait s'appeler Aura Retail.

Yves Puget

06 septembre 2024 \ 10h54

1 min. de lecture



© Gaj Rudolf

Rien n'est encore certain. Mais, selon nos informations, dans le cadre la préparation de la future alliance aux achats entre Intermarché et Auchan, la centrale s'appellerait Aura Retail et serait basée à Massy en région parisienne. Elle serait présidée par Emmanuel Lavit (adhérent) dirigée par Frédéric Lecoq (ex Système U) qui serait secondé par Anne Le Breton (Intermarché). Toujours selon nos informations, quelque 200 industriels massifiés seraient concernés par cette nouvelle structure qui compterait quelque 140 salariés. Une centrale d'achat de service au niveau européen serait envisagé à Bruxelles. La direction en serait confiée à Olivier Mercier (permanent) et Jean-Baptiste Berdeaux (adhérent). Pour l'instant, les distributeurs concernés ne souhaitent pas commenter nos informations. Et il reste à savoir comment sera organisé la centrale commune pour le non-alimentaire.

EGAlim, loi agricole : ce que les professionnels attendent du futur gouvernement

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

1. **Pression sur les réformes agricoles** : Les représentants du secteur agro-alimentaire, ainsi que des PME, exercent une forte pression pour que les réformes agricoles, y compris la réforme d'EGAlim 3 (États Généraux de l'Alimentation), soient poursuivies.
2. **Rapport parlementaire attendu** : Un rapport rédigé par deux anciens députés est très attendu. Il devrait aborder les enjeux liés à ces réformes, mais sa publication se fait attendre.
3. **Contexte politique** : Après sept semaines de recherches, un nouveau Premier ministre a été nommé. Les professionnels du secteur se sont rapidement adaptés à cette nomination, ce qui montre leur impatience face à la reprise des débats parlementaires sur ces questions cruciales.
4. **Débats à l'Assemblée Nationale** : Les discussions à l'Assemblée Nationale reprendront à partir du 9 juin avec un accent sur la souveraineté alimentaire et la durabilité. La loi d'orientation pour l'agriculture a déjà été votée en première lecture par l'Assemblée le 28 mai, et elle doit maintenant être examinée au Sénat.

L'article souligne l'urgence et l'importance de ces réformes pour l'avenir du secteur agro-alimentaire et l'agriculture française.

✨ Synthèse IA ✨

Les représentants du secteur agro-alimentaire, tout comme ceux des PME, mettent la pression pour que le projet de réforme de l'agriculture ainsi que la réforme d'EGAlim 3 soient poursuivis. Le rapport de la mission parlementaire rédigé par deux anciens députés va-t-il être enfin dévoilé ?



© ©GETTY IMAGES/CAIIMAGE

Les débats autour de la loi d'orientation agricole et autour de la réforme d'EGAlim seront-ils relancés? C'est ce que réclament de concert les professionnels.

S'il a fallu sept semaines au Président de la République pour trouver un Premier ministre, les fédérations professionnelles n'ont eu besoin que de quelques heures pour réagir à la nomination de Michel Barnier. Et, une fois n'est pas coutume, elles se montrent toutes très pressées que les débats interrompus par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin dernier reprennent. Des débats

autour de l'agriculture portés par le projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations. Voté en première lecture par l'Assemblée nationale le 28 mai, il patiente toujours dans les couloirs du Sénat.

Quelques dizaines de minutes après le communiqué de l'Elysée le 5 septembre, la Fédération Nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et les Jeunes agriculteurs réclamaient des « *mesures législatives et parlementaires rapides* ». « *Celles-ci doivent permettre l'aboutissement de leurs demandes portées depuis plus de 6 mois, et pour lesquelles le Président de la République lui-même s'était engagé à apporter une réponse dans le respect d'un objectif qui fait désormais consensus : la souveraineté alimentaire* ». La Coopération agricole a embrayé dans la soirée par la voix de son président, Dominique Chargé : « *Pour les coopératives agricoles, il est urgent de fixer un cap clair et de coconstruire une stratégie alimentaire conquérante avec l'ensemble des acteurs de la filière* ». « *Nous comptons sur les capacités de dialogue et de négociation de Michel Barnier pour relancer les travaux législatifs et réinscrire la Loi Agricole à l'agenda.* »

Réforme d'EGAlim ?

Du côté des grands industriels et de la grande distribution, seule l'Association nationale des industries agro-alimentaires (ANIA) s'est fendue d'un communiqué, la Fédération du commerce et de la distribution (FCD) n'ayant pas prévu de communication officielle. Stabilité fiscale et simplification réglementaire et normative, tels sont, sans surprise, les deux priorités définies par l'ANIA. Jean-François Loiseau, le nouveau président, qualifie « *d'excellent signal* » la nomination de Michel Barnier. Celui qui fut ministre de l'Agriculture sous Nicolas Sarkozy, entre 2007 et 2009, reprendra-t-il à son compte les initiatives de son prédécesseur pour répondre à la colère des agriculteurs de janvier dernier ?

Alors que les négociations commerciales vont commencer dans moins de trois mois et que les industriels envoient leurs tarifs aux distributeurs, quel cadre juridique pour le cru 2024-2025 ? Le seuil de 350 millions d'euros de chiffre d'affaires pour distinguer deux temps de négociations sera-t-il reconduit ? La Fédération des entreprises et entrepreneurs de France (FEEF) plaide pour une réforme d'EGAlim 3 sur la base de deux mesures : la différenciation en fonction de la taille des industriels sur la base du critère européen de chiffres d'affaires mondial inférieur à 350 millions d'euros et la sanctuarisation du tarif des PME et ETI ainsi que celle pour les coûts agricoles. « *La fragilisation du tissu économique des industriels PME-ETI qui se poursuit depuis 6 ans doit alerter le prochain gouvernement et l'ensemble des parlementaires. Il est crucial d'adapter le cadre actuel des négociations commerciales par la différenciation et la sanctuarisation du tarif des fournisseurs PME-ETI afin d'avoir les moyens d'investir, de créer de l'emploi local et de soutenir le monde agricole* », souligne Léonard Prunier, président de la FEEF, qui rassemble 22 000 entreprises.

Quid de l'idée d'un projet de loi réformant EGAlim 3 qui devait voir le jour « avant l'été » ? La mission parlementaire confiée en février par l'ancien Premier ministre Gabriel Attal aux deux anciens députés, Anne-Laure Babault et Alexis Izard, n'a toujours pas pu rendre public son rapport. Durant deux mois, ces deux derniers ont entendu plusieurs dizaines de professionnels, représentants des filières agricoles, des agriculteurs, des petits et grands industriels, des grossistes et même de la restauration. Et ils espèrent bien pouvoir remettre le fruit de leur travail au nouveau gouvernement dans les prochaines semaines. Objectif principal : arriver à une construction du prix en marche avant de manière à ce que les revenus des agriculteurs s'améliorent. Tous poursuivent au moins le même but.

Les Echos

Langue bleue : les éleveurs dénoncent une inégalité de traitement de l'Etat

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

1. **Épidémie de fièvre catarrhale ovine** : La propagation rapide de la fièvre catarrhale ovine (FCO), notamment avec l'apparition d'un nouveau variant (sérotypage 3), inquiète les éleveurs français. Le nombre de foyers est passé de 63 à 190 en seulement une semaine, affectant principalement les régions du nord-est de la France.

2. **Demande de prise en charge du vaccin** : Les éleveurs, soutenus par la FNSEA et d'autres syndicats agricoles, réclament que le vaccin contre la fièvre catarrhale ovine soit pris en charge sur tout le territoire. Actuellement, la gratuité n'est offerte qu'aux éleveurs des six régions les plus touchées, ce qui crée des inégalités de traitement selon les zones.

3. **Impact économique** : Les éleveurs craignent les coûts liés à cette épidémie, surtout dans un secteur déjà fragilisé par des crises précédentes comme l'influenza aviaire. Le cheptel ovin français a diminué de 5 % en dix ans, et les revenus de la filière restent parmi les plus bas de l'agriculture.

4. **Réponse du gouvernement** : Une campagne de vaccination a été lancée avec 6,4 millions de doses financées par l'État, mais cela est jugé insuffisant par les syndicats. Le gouvernement défend son choix de concentrer les efforts sur les régions les plus exposées, affirmant être le seul pays à financer intégralement la vaccination dans ces zones.

5. **Maintien des échanges commerciaux** : Malgré l'épidémie, les frontières restent ouvertes pour les bêtes vaccinées, ce qui permet de maintenir les exportations. Cependant, d'autres secteurs, comme la filière du foie gras, subissent des restrictions, notamment avec la fermeture du marché japonais aux canards.

En résumé, l'article met en lumière la pression exercée par les éleveurs pour obtenir un soutien financier plus étendu face à une épidémie qui menace leur activité, tout en soulignant les efforts du gouvernement pour gérer cette crise sanitaire.

✨ Synthèse IA ✨

Les éleveurs et la FNSEA demandent la prise en charge du vaccin contre la fièvre catarrhale ovine sur tout le territoire. Aujourd'hui, il est gratuit seulement dans les six régions frappées de plein fouet par la maladie.



Selon le dernier bilan, au 22 août, 190 foyers étaient recensés, contre 63 il y a seulement une semaine. (Romain Beurrier/REA)

Par **Dominique Chapuis**

Publié le 26 août 2024 à 17:43 Mis à jour le 26 août 2024 à 18:32

Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Qui va payer la facture ? Le débat monte chez les éleveurs de brebis et de bovins alors que l'épidémie de langue bleue, avec un nouveau variant

(sérotypage 3), se propage en France. Selon le dernier bilan, au 22 août, 190 foyers étaient recensés, contre 63 il y a seulement une semaine. Une explosion qui crée l'inquiétude.

[La maladie étant entrée par la frontière belge](#), une large zone allant de l'Aisne aux Ardennes, à la Haute-Marne, la Moselle, ou encore l'Oise, est aujourd'hui touchée - soit six régions au total. Mais l'autre sérotypage de la maladie (FCO-8) - présent, lui, depuis plus de vingt-cinq ans sur le territoire - est aussi reparti, cette fois dans le sud du pays, des Pyrénées-Orientales à l'Aude et l'Ariège.

Une course contre la montre

L'ensemble du cheptel est donc sous la menace. « Ce sont deux maladies très différentes, indique le ministère. Le sérotypage 8 a été de nouveau détecté l'été dernier et bénéficie déjà d'un vaccin efficace, ce qui n'était pas le cas avec ce virus émergent. »

Cette crise sanitaire est un coup dur pour l'élevage tricolore, déjà sonné par l'épizootie d'influenza aviaire qui a ravagé le secteur de la volaille. Les bovins atteints de la MHE (maladie hémorragique épizootique), eux, attendent toujours un vaccin. Sans doute en septembre.

LIRE AUSSI :

[Le vaccin, une nouvelle arme des élevages face aux menaces sanitaires grandissantes](#)
[Ovins, bovins : l'ombre de l'épidémie de « langues bleues »](#)

Si les doses pour freiner cette nouvelle épizootie de fièvre catarrhale ovine arrivent chez les vétérinaires, la question de leur financement inquiète les éleveurs. D'autant que la filière affiche les plus faibles revenus du monde agricole. Selon FranceAgriMer, le cheptel ovin a reculé de 5 % en dix ans, avec la perte de 2,6 millions de têtes. Plus de la moitié de la consommation est importée.

La FNSEA, les filières professionnelles et les Jeunes Agriculteurs ont tiré la sonnette d'alarme ce week-end. « C'est une course contre la montre qui est engagée. Les impacts sanitaires et surcoûts économiques sont sévères, et menacent de mettre à mal les exploitations », ont-ils indiqué, appelant l'Etat à « un soutien sans faille ».

Un traitement inégal

Une situation compliquée par la dissolution, alors que le nouveau gouvernement n'a pas été nommé et que le budget pour 2025 est dans les limbes. « Il faut faire en sorte que nous puissions continuer à agir quand il y a des crises et ces maladies animales nécessitent d'agir en urgence », a souligné sur Franceinfo Marc Fesneau, le ministre démissionnaire de l'Agriculture.

[Une campagne de vaccination a été lancée le 12 août](#), avec un engagement jusqu'en décembre. Au total, 6,4 millions de doses ont été commandées, financées par l'Etat. « Insuffisant », selon la Fédération nationale ovine. Surtout, leur utilisation sera gratuite pour les éleveurs situés dans le Nord-Est, autrement dit les régions sous une menace directe (Hauts-de-France, Normandie, Ile-de-France, Grand Est, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté). Ailleurs, ils devront payer de leurs poches. Une « inégalité de traitement » dénoncée par les syndicats et les filières, qui appellent à une mise à disposition et une prise en charge « sur l'ensemble du territoire ». L'Etat a estimé le coût de ces premières commandes à 7,5 millions d'euros.

Des échanges commerciaux maintenus

« Nous avons souhaité taper fort, en finançant 100 % de la vaccination dans les zones les plus exposées, afin d'aller vite pour endiguer la maladie, se défend-on du côté du ministère de l'Agriculture. Nous sommes le seul pays à le faire. »

Quant au variant 8 de la maladie de la langue bleue, l'Etat rappelle que le vaccin « a été payé par les pouvoirs publics entre 2008 et 2018, jusqu'au moment où la maladie étant considérée comme endémique, le financement a cessé ».

Depuis juin, son retour a entraîné la mort de 4.000 brebis en Occitanie. Ce bilan pourrait monter à 6.000 d'ici la fin août, redoute la chambre d'agriculture. Un choc qui pourrait rallumer la colère agricole. Jeudi, des éleveurs se sont rassemblés à Foix (Ariège) à l'appel de la Confédération paysanne pour réclamer des indemnités.

Le dossier est suivi de près au plus haut niveau. Chaque semaine, une réunion est organisée par le ministère avec les professionnels pour voir l'avancée de l'épizootie.

Du côté des ventes à l'export, les frontières restent à ce stade ouvertes pour les bêtes vaccinés. Ce qui n'est pas le cas dans la filière foie gras pour les canards, le Japon notamment ayant fermé son marché. Des « discussions rapprochées » ont lieu avec l'Italie et l'Espagne concernant les ovins et les bovins. Ce qui permet pour l'instant de poursuivre la commercialisation.

Dominique Chapuis

Les Echos

Les syndicats s'attendent à une rentrée explosive dans l'agriculture

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

1. **Contexte général** : L'agriculture française fait face à une crise multiple. La dissolution de l'Assemblée nationale bloque le projet de loi pour l'agriculture (PLOA), et les récoltes ont été désastreuses, notamment pour le blé, dont la production est la plus faible depuis 40 ans en raison des fortes pluies.

2. **Crises sanitaires** : Plusieurs épidémies frappent les élevages français. La fièvre catarrhale ovine (FCO) se propage rapidement avec un nouveau sérotype, la maladie hémorragique épizootique (MHE) reprend chez les bovins, et de nouveaux foyers de grippe aviaire sont détectés. Ces crises sanitaires aggravent la situation des éleveurs, certains enregistrant des taux de mortalité élevés (30 % à 50 %), en plus de la baisse de production de lait et des problèmes d'infertilité.

3. **Demandes des syndicats agricoles** : La FNSEA et les Jeunes Agriculteurs (JA) appellent à des mesures d'urgence pour soutenir les exploitations agricoles en péril. Ils réclament des prêts bonifiés de trésorerie pour aider les agriculteurs à financer leur prochain cycle de production, ainsi que la prise en charge du vaccin contre la FCO sur l'ensemble du territoire, et non seulement dans les six régions les plus touchées.

4. **Proposition proactive des syndicats** : Face à l'absence d'un nouveau gouvernement et de budget pour 2025, les syndicats ont décidé de prendre les devants en rédigeant un « projet de loi clefs en main » pour les parlementaires. Ce projet inclut des mesures pour la protection des revenus des agriculteurs, la compétitivité, et la simplification des processus administratifs. Les syndicats insistent sur le fait qu'ils ne présentent pas des revendications militantes, mais qu'ils cherchent à obtenir le respect des engagements précédemment pris pour éviter une résurgence de la colère et du désespoir dans le monde agricole.

En résumé, l'article montre que les agriculteurs français sont dans une situation de grande précarité, confrontés à des crises successives et à l'attente de mesures concrètes de soutien, tandis que les syndicats tentent de trouver des solutions en l'absence de gouvernement.

✨ Synthèse IA ✨

Les agriculteurs sont dans l'attente. A une crise structurelle s'est ajouté un été noir pour l'agriculture, avec des récoltes en berne et des épidémies qui font des ravages dans l'élevage.



Chez les éleveurs d'ovins et de bovins touchés par la maladie de la langue bleue, certains enregistrent 30 % à 50 % de mortalité (Pierre Gleizes/REA)

Par **Dominique Chapuis**

Publié le 29 août 2024 à 11:59

La rentrée agricole se fait dans un contexte très tendu. Et la résurgence d'un mouvement de colère après celui du début d'année n'est pas écartée. A la tension aggravée par la dissolution de l'Assemblée nationale il y a deux mois, avec le blocage du projet de loi pour l'agriculture (PLOA), s'est ajouté un été noir pour le secteur.

La récolte de blé a été la plus faible depuis 40 ans, à cause des fortes pluies, et les crises sanitaires se sont multipliées dans l'élevage. [La fièvre catarrhale ovine, avec un nouveau serotype se développe à toute vitesse](#), la maladie hémorragique épizootique (MHE) chez les bovins, pour laquelle il n'y a pas encore de vaccin, est en train de reprendre, et de nouveaux foyers de grippe aviaire ont été découverts. « Un cocktail explosif », selon la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs qui tenaient jeudi leur conférence de rentrée.

Aider aux fins de mois

« Les crises conjoncturelles succèdent à une crise structurelle, a lancé Arnaud Rousseau, le président du premier syndicat agricole de France. Les agriculteurs attendent des réponses et le respect des engagements pris ». Dans ce contexte, l'urgence pour le syndicat -avant un nouveau projet de loi, celui voté par l'Assemblée nationale devait être remis sur le métier- c'est d'aider les agriculteurs en péril. Chez les céréaliers, pour une exploitation de 150 hectares, les pertes, après la chute des rendements, sont estimées entre 30.000 à 40.000 euros. Chez les éleveurs d'ovins et de bovins touchés par la maladie de la langue bleue, certains enregistrent 30 % à 50 % de mortalité, selon la Fédération nationale bovine, sans compter la baisse de la production de lait et l'infertilité.

Pour les aider à « finir la fin de mois, et financer le nouveau cycle de l'exploitation », autrement dit acheter des fourrages ou des semences, la FNSEA et les JA réclament la mise en place de prêts bonifiés de trésorerie pour soutenir les exploitations. « Les banques s'y étaient déjà engagées, avec la caution de la BPI. Ça n'a pas été fait », constate Arnaud Rousseau.

Autres mesures réclamées, celle d'une prise en charge du vaccin contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) sur tout le territoire pour freiner l'épidémie. Aujourd'hui, il est gratuit seulement dans les six régions au nord frappées de plein fouet par la maladie. Une inégalité de traitement selon eux, alors que la FCO repart, avec un autre serotype, cette fois au sud du pays. Marc Fesneau, le ministre démissionnaire de l'agriculture doit se rendre vendredi dans une exploitation en Saône et Loire pour faire le point sur la situation.

Un projet de loi clefs en main

Cette question du financement est compliquée par l'absence de nouveau gouvernement. Et d'un projet de budget pour 2025. Sans attendre la nomination d'un Premier ministre, la FNSEA et les JA ont décidé de prendre le taureau par les cornes. Car sur le terrain, les agriculteurs sont inquiets, la plupart des avancées obtenues avant la dissolution étant bloquées.

« Le paysage politique sinistré, nous oblige à proposer des projets pour la suite, a indiqué Pierrick Horel, le président des JA. Nous avons travaillé tout l'été pour aller plus loin que [le projet de PLOA et reprendre l'ensemble des demandes](#) ».

Résultat, la rédaction d'un « projet de loi clefs en main », pour les parlementaires, avec la rédaction d'articles, histoire de ne pas perdre de temps, avant la discussion du prochain budget, et dans la perspective des prochaines négociations commerciales, avec les distributeurs début décembre. « Nous avons voulu avancer dès la rentrée en mode proactif, a souligné Arnaud Rousseau, avec un texte plus complet ».

Parmi les sujets réintégrés dans le projet figure celui de la protection du revenu des agriculteurs, qui devait faire l'objet d'une mission parlementaire avec une éventuelle nouvelle loi Egalim, mais aussi de la compétitivité et de la simplification. Les agriculteurs en ont aussi profité pour rajouter des thèmes qui fâchent comme celui des phytosanitaires.

A ce stade, les représentants des agriculteurs n'ont pas rencontré de nouveaux députés, certains « bons connaisseurs » des dossiers agricoles n'ayant pas été réélus. « Il ne s'agit pas de revendications militantes, a insisté le président de la FNSEA. Mais de tenir le respect des engagements pour éviter la désespérance et la colère ».

LIRE AUSSI :

[Langue bleue : les éleveurs dénoncent une inégalité de traitement de l'Etat](#)
[« On ne peut plus installer des agriculteurs à l'aveugle », prévient Marc Fesneau](#)

Dominique Chapuis

Les Echos

Dans le nord de Paris, le « second Rungis » prend forme

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

1. **Objectif du projet** : Agoralim a pour but de rééquilibrer la distribution alimentaire entre le nord et le sud de la région parisienne. Le site de 130 000 m², prévu pour 2027, facilitera les échanges entre agriculteurs et restaurateurs, tout en réduisant de 16 % les distances de transport des denrées alimentaires. Ce projet est en phase de consultation publique pour être reconnu comme un programme d'intérêt général (PIG), ce qui faciliterait l'acquisition des terres nécessaires.

2. **Logistique et distribution** : Le site servira à la fois de point de vente et de stockage des denrées pour les restaurateurs et les primeurs des départements en pleine expansion démographique, tels que la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise. La Semmaris prévoit également des services logistiques de type drive, ramasse ou bourse de fret pour les circuits courts, ainsi qu'une plateforme de vente en ligne appelée « Agoralim direct » pour faciliter les transactions entre producteurs et acheteurs professionnels.

3. **Formation et innovation** : Le projet inclut également la création d'un centre de formation appelé « Agoralim académie » à Gonesse, destiné à former des professionnels de l'alimentation durable. En plus de la formation, des programmes de recherche en partenariat avec des start-up seront mis en place, ainsi que des initiatives de sensibilisation pour les jeunes.

4. **Impact économique** : Agoralim est censé créer un total de 4 000 emplois, dont 1 500 sur le site de Goussainville. Ce projet est vu comme une opportunité majeure pour revitaliser l'économie locale, notamment dans l'est du Val-d'Oise, une région touchée par des difficultés sociales et fortement dépendante de l'aéroport de Roissy. L'impact positif attendu contraste avec l'échec du projet Europacity, ce qui a suscité des interrogations parmi les habitants sur la viabilité d'Agoralim.

5. **Réactions locales** : À Goussainville, le projet est accueilli avec enthousiasme, le maire voyant en Agoralim une chance de redynamiser la ville et de répondre aux besoins économiques locaux. Toutefois, dans d'autres communes comme Roissy-en-France, Bonneuil-en-France et Gonesse, l'accueil est plus réservé. Ces villes redoutent une surcharge des activités logistiques et se montrent plus sceptiques quant à l'impact réel du projet.

En résumé, Agoralim se positionne comme une initiative stratégique pour répondre aux défis logistiques et économiques du nord de l'Île-de-France, avec un fort potentiel de création d'emplois et de développement économique. Toutefois, il reste des préoccupations quant à son impact sur certaines communes et à la faisabilité globale du projet.

✨ Synthèse IA ✨

A Goussainville, dans le Val-d'Oise, une plateforme de distribution alimentaire entre agriculteurs et restaurateurs doit ouvrir ses portes en 2027 dans le cadre du programme Agoralim porté par la Semmaris. Une nouvelle place de commerce de gros qui doit y générer 1.500 emplois.



Avec ce rééquilibrage géographique par rapport au site de Rungis au sud de Paris (photo), la Semmaris, sa société gestionnaire, a l'ambition de réduire de 16 % les kilomètres parcourus pour le transport de denrées. (Dimitar DILKOFF/AFP)

Par **Hugo Robert**

Publié le 30 août 2024 à 10:51 Mis à jour le 3 sept. 2024 à 17:09

La création d'une nouvelle place de commerce

de gros alimentaire au nord de l'Ile-de-France devient de plus en plus concrète. A Goussainville, dans le Val-d'Oise, le programme de transformation et de distribution alimentaire Agoralim, porté par la Semmaris, va se traduire par l'installation d'un espace de négociation entre agriculteurs et restaurateurs. Il s'agira du premier des différents sites du futur « Rungis du nord » appelé à s'installer sur quatre communes.

L'ouverture du site de 130.000 m² de surfaces sur 27 hectares est prévue pour 2027. Le budget d'aménagement du site est, lui, estimé à 300 millions d'euros. Baptisé « Agora des producteurs », le projet fait actuellement l'objet d'une consultation publique en vue de sa reconnaissance comme programme d'intérêt général (PIG) par les services de l'Etat, afin d'accélérer le rythme des acquisitions foncières des 185 parcelles nécessaires.

Point de vente et noeud logistique

La création de cet espace répond à un double usage pour les professionnels de l'agroalimentaire et un besoin dans les infrastructures d'approvisionnement de la région, de plus en plus peuplée. « *Il existe aujourd'hui une pénurie d'offre d'immobilier logistique sous froid pour la distribution alimentaire, ainsi qu'un manque d'outils de transformation de proximité en Ile-de-France, notamment sur la filière fruits et légumes* », justifie le gestionnaire du marché de Rungis.

LIRE AUSSI :

[Décarbonation : le marché de Rungis face aux travaux d'Hercule](#)

Ce carreau des producteurs sera à la fois un espace de vente et un espace de stockage des denrées afin de les distribuer aux restaurateurs et primeurs des départements nord franciliens, comme la [Seine-Saint-Denis](#) et le [Val-d'Oise](#), en pleine croissance démographique. Avec ce rééquilibrage géographique par rapport au site de Rungis au sud de Paris, la Semmaris ambitionne de réduire de 16 % les kilomètres parcourus pour le transport de denrées.

« *Des services logistiques de type drive, ramasse ou bourse de fret pour les chaînes logistiques courtes leur seront également proposés* », précise la Semmaris aux producteurs dans le dossier de présentation ouvert au public. En outre, une plateforme de vente en ligne nommée « Agoralim direct » mettra en relation les producteurs et acheteurs professionnels pour faciliter le sourcing des produits locaux.

Distribuer, former, sensibiliser

Avec Goussainville comme centre névralgique, le projet alimentaire ambitionne d'être bien plus qu'un point de distribution. Non loin de là, à Gonesse, sur le très contesté Triangle où une gare de [ligne 17 du Grand Paris Express](#) est en train de sortir de terre, un établissement de formation doit voir le jour. Cette « Agoralim académie » doit contribuer à former les futurs professionnels de l'alimentation durable. Des programmes d'accompagnement pour la recherche associant des start-up sont aussi prévus. Un volet sensibilisation à l'égard des plus jeunes sera aussi mis en place.

LIRE AUSSI :

[Avec Agoralim, le territoire de Roissy veut sortir de la dépendance de l'aéroport](#)

Attendu de pied ferme par les acteurs économiques et les élus locaux, le projet ambitionne de créer un nouvel élan économique dans l'est du Val-d'Oise, touché par de fortes difficultés sociales. Au total, ce sont 4.000 emplois qui doivent être créés dont 1.500 rien que sur le site de Goussainville. Outre la création d'emplois, l'enjeu d'Agoralim est également de contribuer à diversifier le tissu économique d'un territoire dépendant de la plateforme aéroportuaire de Roissy, dont la crise du Covid-19 a démontré la vulnérabilité.

Opportunité économique

Dans la ville populaire de Goussainville et ses 31.000 habitants, le programme est particulièrement attendu. « *C'est une occasion de créer un poumon économique qu'il ne faut pas laisser passer, cette ville et tout l'est du Val-d'Oise en ont besoin* », témoigne Abdelaziz Hamida, le maire (sans étiquette) de Goussainville. « *Ces deux dernières années, je recevais chaque mois des propriétaires se demandant si le projet allait vraiment se faire. Tout le monde a en tête [l'abandon d'Europacity](#), mais cette fois-ci nous avons plus de gages* », appuie-t-il.

Dans les autres villes destinées à accueillir des activités d'Agoralim, l'enthousiasme est plus mesuré. Les communes de Roissy-en-France, Bonneuil-en-France et Gonesse voient d'un mauvais oeil un surplus d'activités logistiques et craignent que l'ambitieux programme fasse un flop.

Hugo Robert

Les Echos

Alimentation : les trois moteurs de l'export agricole français sont en panne

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

1. **Déclin de la Production Agricole** : La France, historiquement un pays agricole producteur, risque de devenir importateur. La moisson 2024, particulièrement pour le blé, est l'une des pires en quarante ans. Les crises climatiques, sanitaires, et les tensions géopolitiques (comme la guerre en Ukraine) aggravent cette situation.

2. **Impact sur les Exportations** : Les principaux secteurs exportateurs français - les céréales, les vins et spiritueux, et les produits laitiers - sont en difficulté. La production de céréales a chuté, les vins souffrent des tensions avec la Chine, et les produits laitiers sont affectés par des épidémies. En conséquence, la balance commerciale agroalimentaire pourrait devenir déficitaire.

3. **Changement de Consommation et Réduction de Compétitivité** : La baisse de pouvoir d'achat pousse les consommateurs vers des produits moins chers, souvent importés. La production agricole française, non adaptée aux produits bas de gamme, souffre de cette tendance. De plus, les coûts élevés de production en France et une baisse continue de la production de certains produits, comme les protéagineux, aggravent la situation.

4. **Appels à l'Action** : Dominique Chargé, président de la Coopération agricole, appelle à des mesures pour restaurer la compétitivité du secteur. Il propose une réduction des impôts de production et des coûts du travail, ainsi qu'une meilleure collaboration entre les producteurs, les coopératives, et les distributeurs pour ajuster les productions aux nouvelles demandes du marché. Il préconise également une exception agricole pour les commandes publiques.

L'article met en lumière les défis majeurs auxquels fait face le secteur agricole français et l'urgence d'une réponse coordonnée pour éviter une dépendance accrue aux importations.

✨ Synthèse IA ✨



Crises climatiques et sanitaires, changement de consommation, l'agriculture risque le décrochage, selon les Coopératives agricoles qui pèsent 40 % du secteur. De pays producteur, la France pourrait devenir un pays importateur.

Dans la filière céréales, 2024 signe une des pires moissons depuis quarante ans, notamment pour le blé. (Tesson/Andbz/Abaca)

Par **Dominique Chapuis**

Publié le 4 sept. 2024 à 17:03 Mis à jour le 5 sept. 2024 à 12:26

Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Avec l'évolution des modes de consommation, à laquelle s'ajoute cet été des aléas climatiques dévastateurs et des crises sanitaires inédites, la France pourrait passer de pays agricole producteur à

pays importateur. C'est le danger dénoncé par Dominique Chargé, le président de la Coopération agricole pour cette rentrée.

Les coopératives sont des acteurs clefs du secteur : elles pèsent 40 % du chiffre d'affaires de [l'agroalimentaire](#) (soit 104 milliards d'euros), et proposent une marque sur trois dans l'Hexagone, comme Yoplait, le beurre Paysan Breton, D'aucy ou Comtesse du Barry. « L'agriculture et l'agroalimentaire sont une force historique de la France, mais notre modèle est au pied du mur, s'alarme le responsable. Nous sommes à un point de fragilisation extrême ».

Une balance commerciale déficitaire en vue

Les conséquences de la dissolution, et les incertitudes géopolitiques, - guerre en Ukraine, tensions au Moyen-Orient aggravent encore cette « instabilité ». Résultat, l'agriculture et l'agroalimentaire tricolores sont face à un risque de décrochage, selon l'expert. Après un été noir, Dominique Chargé annonce ainsi que la balance commerciale agroalimentaire « sera catastrophique ». Car les trois secteurs qui alimentent son excédent sont en panne.

LIRE AUSSI :

[Boeuf, agneau, porc, volaille : le recul généralisé du cheptel français](#)
[L'excédent commercial de l'agriculture française a plongé en 2023](#)

[Les céréales ont vécu leur pire récolte depuis quarante ans](#). Les vins et spiritueux, en plus d'une crise structurelle, souffrent de mesures de rétorsion de la Chine contre les barrières européennes sur les batteries électriques. Les produits laitiers sont, eux, affectés par le regain d'épidémies, qui provoque notamment une baisse de la production de lait chez les bovins. « Emmanuel Macron avait dit que déléguer notre alimentation à autrui était une folie, on y est », selon le responsable.

Si les difficultés ne datent pas d'hier, la Coopération agricole pointe le choc inflationniste. Malgré son ralentissement, les Français continuent de serrer leur budget. « Les consommateurs achètent moins et moins chers, en privilégiant les marques distributeurs et les premiers prix. C'est un changement de consommation durable », analyse Dominique Chargé.

Dialoguer plutôt que légiférer

Ce qui se traduit pour les enseignes et la restauration hors foyer - avec la mode du snacking - par la quête de produits bas de gamme, importés. Car la production agricole française n'est « pas positionnée sur ces produits standards », une stratégie encouragée par le président de la République en 2017. [Aujourd'hui, 57 % des achats de viande dans la restauration collective viennent de l'étranger](#). Les importations françaises de produits agricoles et agroalimentaires ont augmenté de 3 % en 2023.

Face à cette demande qui change, la production, elle, est en recul depuis des années, faute de compétitivité. Celle des protéagineux a par exemple chuté de 62% en 20 ans. Une tendance noircie cette année par un été terrible pour le secteur agricole. « Le modèle de production et de transformation est à bout de souffle », souligne le président des Coop agricoles. Le secteur est dans l'incapacité d'investir, notamment pour la transition écologique. Dans les coopératives, le résultat net moyen est inférieur à 1 %.

Redresser la compétitivité fait partie des priorités. La Coopération agricole réclame une nouvelle réduction des impôts de production (qui sont deux fois supérieurs à ceux en Europe), et du coût du travail, ainsi que la mise en oeuvre du fonds de soutien au secteur de 500 millions euros, promis par l'ancienne majorité.

Des marchés qui fonctionnent

[Plutôt qu'une nouvelle loi Egalim](#), « qui va alimenter encore la guerre de prix », il estime, inquiet que le secteur ne puisse plus approvisionner les rayons, qu'un dialogue sans tarder est nécessaire avec les distributeurs. « J'appelle le futur Premier^r Ministre à une réunion en urgence des acteurs de la chaîne alimentaire pour construire une feuille de route avec les fermes, les coopératives, la distribution, afin de remettre dans les paniers des consommateurs et les cantines des produits français ».

Ce qui va passer par une adaptation des productions sur l'entrée et le coeur de gamme. « Cela ne veut pas dire renoncer à la qualité ou au bien être animal, mais être présent sur les marchés qui fonctionnent », insiste le président, évoquant la volaille standard plutôt que les labels. Dominique Chargé milite aussi à la mise en place d'« une exception agricole » dans les commandes publiques, ce qui est interdit aujourd'hui.

Dominique Chapuis

Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

Commissaire européen à l'Agriculture : qui est Christophe Hansen pressenti pour remplacer Janusz Wojciechowski ?

Candidat luxembourgeois pour la Commission européenne, Christophe Hansen fait partie des principaux noms circulant pour prendre la tête de la commission à l'Agriculture dans le prochain collège.

Publié le 26 août 2024 - Par [Nathalie Marchand](#)



Christophe Hansen, député européen PPE, candidat pour le Luxembourg à la Commission européenne.

© Creative Commons Attribution-Share Alike 4.0 International

« J'ai informé **Ursula von der Leyen** que le Luxembourg proposait le député européen **Christophe Hansen** comme nouveau **commissaire** », a annoncé le 22 août le Premier ministre du Grand-Duché, Luc Frieden, sur le réseau social X. Préféré à Nicolas Schmit (social-démocrate), pourtant commissaire à l'Emploi et ancien spitzenkandidat socialiste aux élections européennes de juin, Christophe Hansen, eurodéputé du groupe PPE (droite), est un des principaux noms en circulation pour remplacer le polonais **Janusz Wojciechowski** à l'Agriculture dans le prochain collège, selon nos confrères d'Agra Fil.

Relire : [Résultats aux élections européennes : quelles conséquences pour l'agriculture ?](#)

Une connaissance approfondie des affaires européennes

Sur X, Luc Frieden a d'ailleurs vanté l'«expérience» et la « connaissance approfondie des affaires européennes » de son candidat.

Au cours de ses mandats successifs à Strasbourg entre 2018 et 2023, Christophe Hansen, qui a des racines familiales dans le **secteur agricole**, s'est principalement illustré dans les **commissions parlementaires de l'Environnement** et du **Commerce international**. Auparavant, il a été conseiller de la députée européenne luxembourgeoise Astrid Lulling (2007-2014) sur les dossiers concernant l'**agriculture**, l'environnement et les affaires économiques, avant de rentrer à la Chambre des députés du Luxembourg en octobre 2023, puis de se faire réélire dans l'hémicycle européen en juin.

Sous la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, il a dirigé le groupe de travail du **Conseil sur l'environnement** qui a notamment travaillé sur la réforme du système d'échange des quotas d'émission et la proposition pour une économie circulaire.

Président de l'Union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg

Agé de 42 ans, Christophe Hansen est doté d'un master en géosciences, sciences de l'environnement et gestion des risques (obtenu à l'université Louis Pasteur de Strasbourg). Selon son cv, [déposé sur le site du Parlement européen](#), celui qui est issu d'une famille d'agriculteurs est par ailleurs président de l'**Union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg**.

Ce candidat est-il susceptible de plaire aux agriculteurs français ?

Avant les élections européennes, **Arnaud Rousseau**, président de la FNSEA, avait exprimé son souhait de voir nommer un **commissaire à l'Agriculture** influent, qui serait également vice-président de la Commission européenne, sorte de « *Timmermans agricole* » (Frans Timmermans était précédemment commissaire à l'Environnement et vice-président de la Commission européenne, à l'origine du Green Deal, ndlr), selon un entretien paru sur [Euroactiv.fr](#).

« *Au regard du poids de l'agriculture dans le budget européen, nous voulons un ou une commissaire avec une influence politique suffisante pour porter l'ambition de l'agriculteur européenne* », avait-il alors déclaré ajoutant « *ce que nous avons vécu avec l'actuel commissaire nous a servi de leçon* ».

Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

Egalim : et si agriculteurs, industriels et distributeurs se mettaient d'accord, faute de gouvernement ?

Thierry Cotillard, président du groupement Les Mousquetaires et vice-président de la fédération du commerce et de la distribution et Arnaud Rousseau, président de la FNSEA plaident pour une proposition commune

Publié le 27 août 2024 - Par [Sheila Kolani](#)



Vers une proposition commune entre agriculteurs, industriels et distributeurs ?

© Sheila Kolani

Négociations commerciales, Egalim 4 etc. Le nouvel occupant de la rue Varenne pourra-t-il se saisir de tous les sujets ? Qu'en sera-t-il des prochains dossiers votés à l'Assemblée nationale alors que les clivages n'ont jamais été aussi pesants ? « *Je ne suis pas complètement convaincu, quel que soit le premier ministre qui sorte dans la semaine qu'on ait quelqu'un qui soit capable d'embarquer une majorité pour voter des lois* », se méfie Arnaud Rousseau, président de la FNSEA mardi 27 août, à l'occasion de la rencontre des entrepreneurs de France organisée par le Medef.

[Lire aussi : Egalim 4 : les 5 propositions des députés en charge de l'évaluation de la loi](#)

« *Quand il y a un **nouveau gouvernement** chacun veut qu'il y ait son nom dans la loi et on repart de zéro. Il serait plus intelligent de nous réunir, un représentant de la **distribution**, un **industriel** et un **agriculteur*** », a proposé de son côté Thierry Cotillard, président du groupement Les Mousquetaires et vice-président de la fédération du commerce et de la distribution.

Lire aussi : « On ne s'en sort plus ! » le cri d'alarme des PME et ETI face aux complexités d'Egalim

Une proposition commune pour les négociations commerciales

Dans ce contexte, Thierry Cotillard et le président de la FNSEA souhaitent s'accorder sur une proposition commune. « *Ce qui serait intelligent c'est qu'on fasse une proposition commune, si deux des trois acteurs de la chaîne alimentaire arrivent avec une proposition de texte de loi qui fasse avancer Egalim 4* », a suggéré Thierry Cotillard. Demande à laquelle Arnaud Rousseau a répondu favorablement.

Lire aussi : Relations commerciales : trop de tensions, et trop de lois en France

Pas d'entente sur le dos des industriels de l'agroalimentaire

Absence du débat, les industriels ne se sont pas pourtant exclus de la proposition. Par ailleurs, leur rôle au sein de la filière a été souligné à plusieurs reprises. « *J'affirme ici qu'on a besoin d'industriels solides en France. Je suis convaincu comme agriculteur que quand la personne avec laquelle je travaille au-dessus est costaud, j'ai plus d'avenir que quand je travaille avec quelqu'un qui boite et dont je me dis qu'il va disparaître* », a plaidé Arnaud Rousseau.

Continuer de sanctuariser la matière première agricole

Pour Thierry Cotillard, « *l'interprofession est certainement l'organe qui pourra généraliser une loi Egalim, on peut être critique mais elle a quand même apporté des choses* ». Le président du groupement Les Mousquetaires insiste aussi pour « *des négociations commerciales encore un peu plus encadrées, avec deux dates dont une entre industriels et agriculteurs* », avec des « *prix de la matière première agricole toujours sanctuarisés* ». Du côté d'Arnaud Rousseau même avis, « *cette sanctuarisation aussi était une nécessité* », en revanche une date unique lui paraît plus pertinente.

Lire aussi : Négociations commerciales : la sanctuarisation de la matière première agricole « incertaine »

Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

FCO : « A l'avenir, on va manquer d'agneaux ! »

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

1. **Crise Sanitaire** : La FCO, causée par deux sérotypes différents (BTV3 et BTV8), provoque une mortalité importante parmi les brebis et les agneaux. Les pertes varient entre 10% et 30%, particulièrement chez les agneaux élevés en plein air. Le sérotype 8 (BTV8) est particulièrement préoccupant, avec des foyers sous-estimés dans plusieurs départements.

2. **Menace sur l'Approvisionnement** : La mortalité élevée et les pertes de brebis touchent les principaux bassins de production d'agneaux en France. Cela pourrait entraîner un manque d'agneaux pour les fêtes de Pâques 2025, avec des inquiétudes croissantes quant à la capacité de reconstitution du cheptel.

3. **Vaccination Complexe** : La vaccination contre la FCO est compliquée. Pour le sérotype 3, la couverture vaccinale semble satisfaisante, mais le sérotype 8 souffre d'un manque de vaccins disponibles, avec une nouvelle variante apparue en Espagne. Cette situation est exacerbée par l'absence d'un interlocuteur politique en raison du vide gouvernemental.

4. **Difficultés Logistiques** : La crise sanitaire a également impacté l'équarrissage des animaux morts, avec une saturation des usines de collecte. Bien que la collecte ait repris, des perturbations locales persistent.

L'article met en avant la gravité de la situation pour la filière ovine et les défis auxquels sont confrontés les éleveurs face à cette épidémie.

✨ Synthèse IA ✨



Mortalité importante des brebis comme des agneaux, vaccination complexe, la FCO (fièvre catarrhale ovine) fait des ravages cet été que ce soit au Sud (FCO de type 8) ou au Nord-Est (FCO de type 3) ce qui inquiète vivement la filière. Les disponibilités d'agneaux pour les prochaines fêtes de Pâques sont menacées.

pourraient manquer pour Pâques 2025

© Virginie Pinson

« Pour le moment, les marchés se déroulent normalement, la commercialisation des **agneaux** ne semble pas problématique puisque la zone régulée pour la FCO de type 8 concerne toute la France et celle pour le sérotype 3 un bon quart du pays » explique Audrey Desormeaux, Chargée de mission à la Fédération Nationale Ovine. Mais elle se montre bien plus alarmante sur les perspectives.

Lire aussi : [Le prix de l'agneau a retrouvé son niveau d'avant-Pâques](#)

Combien de foyers de FCO en France ?

Au 22 août, **190 foyers de fièvre catarrhale ovine de sérotype 3 (BTV3)** étaient recensés par les services de l'état dans les départements allant du Pas-de-Calais à la Moselle en passant par la Marne. « *Les services de l'état captent assez bien ce sérotype car les PCR sont prises en charge et que la surveillance est forte* », juge Audrey Désormeaux.

« Le nombre de foyers de FCO de type 8 est clairement sous-estimé »

Sa principale source d'inquiétude est davantage le **sérotype 8 (BTV8)**. « *A la dernière réunion avec la DGAL on nous a évoqué une soixantaine de foyers. Or il y a des départements avec une centaines de cas, et plus de trente départements touchés, le nombre de foyers de FCO de type 8 est clairement sous-estimé* ». Il faut dire que pour le sérotype 8, la PCR est à la charge de l'éleveur. « *Et il y a un net temps de latence entre la suspicion, la venue du vétérinaire, les tests, les résultats* » déplore la chargée de mission.

Lire aussi : FCO : « Ça explose partout, il nous faut des vaccins et vite »

Quelle est la mortalité des ovins à cause de la FCO ?

« *La mortalité est importante. Aux dires d'éleveurs de l'Aveyron, elle atteint 10 % à 30 %* » estime Audrey Désormeaux. Les brebis sont touchées, mais aussi les agneaux « *surtout lorsqu'ils sont élevés en plein-air* » précise-t-elle.

« *La mortalité est importante* »

Vers un manque d'agneaux à Pâques à cause de la FCO ?

Les **pertes en brebis** sont considérables dans les départements touchés par le sérotype de type 8, qui sont les grands producteurs d'agneaux en France, et les ravages progressent « *le Poitou-Charentes est à son tour atteint, la météo ne nous aide pas* », regrette Audrey Désormeaux.

« *Il sera difficile de recapitaliser* »

La saison du vecteur, un moucheron piqueur bat son plein. Les pertes en brebis entament le potentiel de production future, « *il sera difficile de recapitaliser* » s'alarme la chargée de mission. Autre facteur d'inquiétude, si les béliers avaient été vaccinés dans les départements très atteints l'an dernier, ce n'est pas le cas dans la Drôme, l'Isère ou l'Ain qui étaient épargnés mais ont été touchés cet été. Certains béliers sont malades, or la FCO les rend stériles.

« *On risque de manquer d'agneaux et Pâques 2025 sera très compliqué !* »

« *Comment vont se dérouler les luttas d'automne ? On est dans l'incertitude mais si elles sont impactées, on risque de manquer d'agneaux et Pâques 2025 sera très compliqué !* » alerte la chargée de mission. « *Il y aura aussi de la mortalité dans les zones touchées par la FCO de type 3, on espère vraiment que la vaccination va freiner la propagation* », continue-t-elle.

La vaccination contre la FCO, complexe

Si Audrey Désormeaux se montre optimiste sur la vaccination pour le sérotype 3 « *presque toutes les doses sont consommées ce qui montre bien l'adhésion des éleveurs* » elle pointe les difficultés, « *en l'absence de*

gouvernement, nous manquons d'un interlocuteur politique. Sur le sérotype 8 la situation est catastrophique », explique-t-elle, ajoutant « on manque de disponibilités sur le vaccin pour le sérotype 8, il faut attendre les disponibilités dans trois mois, en plus un nouveau variant a fait son apparition en Espagne ».

Vers une amélioration de la situation sur l'équarrissage

Dans l'Ariège, des vidéos de vautours dans les prairies dévorant les cadavres ont tourné sur les réseaux. « Août 2023 : 334 animaux morts collectés. Août 2024 : 2283, et le mois n'est pas encore fini » lit-on sur [France 3 Occitanie](#), dans un article qui évoque l'impossibilité de l'**équarrissage** dans les estives, avant d'annoncer un renforcement de la collecte à venir. Mais même dans les régions plus accessibles, l'équarrissage a connu une crise cet été notamment avec [la saturation des usines de Vénérolles dans l'Aisne, et Saint-Langis dans l'Orne](#). La **collecte d'équarrissage** a repris normalement le 20 août 2024 « avec quelques perturbations résiduelles localement », annonce le ministère de l'agriculture dans un communiqué du 23 août.

Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

Œufs: quelles nouvelles règles pour les petits conditionneurs

Pour les petits conditionneurs d'œufs, la réglementation change et une "flexibilité sanitaire se met en place"

Publié le 28 août 2024 - Par [Virginie Pinson](#)



Pour faciliter les circuits courts dans l'œuf, les règles sanitaires évoluent

© Union européenne

Avec Agra

Le ministère de l'Agriculture a édité début juillet une [fiche](#) détaillant les obligations sanitaires et techniques des petits centres de conditionnement d'œufs. Cette fiche vise à mettre en œuvre une «flexibilité au niveau du plan de maîtrise sanitaire» des centres d'emballage d'œufs (CEO). Elle a été élaborée entre les professionnels de l'œuf et le réseau Chambres d'agriculture France sous l'égide de la DGAL (ministère), apprend-on auprès des chambres d'agriculture, en vue de faciliter l'accès des producteurs à des circuits courts. Cette fiche concerne a priori une production allant jusqu'à 2000 œufs par jour (le seuil n'est pas précisément défini à l'heure actuelle, selon une responsable du dossier aux chambres d'agriculture). La flexibilité dans les CEO sera établie par une instruction technique officielle à venir et un dossier-type d'agrément attendu d'ici fin 2024, début 2025, de même source. Exemples de points de flexibilité: autorisation d'un local unique sous condition de marche en avant ou de séparation d'activités dans le temps; à défaut de sas d'entrée, séparation des vêtements civils et de travail; balance vérifiée faute d'être homologuée; mirage manuel des œufs; calibrage facultatif si les œufs commercialisés sont tous calibrés; évacuation des sous-produits avec les ordures si celles-ci sont incinérées.

Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

Viande et volaille : les Français sont-ils revenus aux achats au premier semestre

✦ Synthèse IA ✦

Synthèse de l'article par notre IA :

- 1. Augmentation des Achats de Volaille :** Les achats de volaille ont augmenté de 7% par rapport à l'année précédente. Cette hausse est particulièrement marquée pour le canard, dont les achats ont explosé (+81,6%), après une période de pénurie due à la grippe aviaire. En revanche, les achats de lapin ont chuté de 17,6%.
- 2. Variabilité dans les Produits de Volaille :** Le poulet reste le produit phare, avec une hausse modérée des achats. Parmi les produits de poulet, les découpes ont vu une augmentation notable (+6,1%), tandis que les prêts-à-cuire sont restés stables.
- 3. Résilience du Surgelé :** Les achats de viande surgelée ont légèrement augmenté (+0,7%), avec des hausses notables dans les produits de volaille et lapin surgelés (+7%). Cependant, les autres viandes de boucherie surgelées ont connu une forte baisse (-21,4%), malgré une réduction des prix.
- 4. Diminution des Achats de Charcuterie :** Les achats de jambon ont diminué, tandis que d'autres types de charcuterie comme le lardon, la poitrine, et le bacon ont vu une demande accrue. Les produits de charcuterie à base de volaille et les saucissons secs ont également attiré davantage les consommateurs.
- 5. Baisse Générale des Viandes de Boucherie Fraîches :** Les achats de viandes de boucherie fraîches, qui constituent la majorité des achats de viande, sont en baisse. Les baisses les plus importantes concernent la viande de cheval (-13,6%), la viande ovine à bouillir ou braiser (-12,4%), et les morceaux de porc frais (-11,7%). Les prix moyens des viandes de boucherie fraîches ont augmenté de 9,8% sur un an.

L'article met en lumière une tendance générale vers une consommation accrue de volaille, une résistance des produits surgelés, et une diminution notable des achats de viandes de boucherie fraîches, avec des variations selon les types de produits et les préférences des consommateurs.

✦ Synthèse IA ✦

Les achats des ménages français ont évolué de manière différente au premier semestre 2024 par rapport à la même période en 2023. L'heure est au rattrapage en volaille, seul segment qui affiche des hausses tandis qu'en viande de boucherie, la baisse des achats persiste.

Publié le 3 septembre 2024 - Par [Sheila Kolani](#)



En viande et en volaille, comment ont évolué les achats des Français au premier semestre 2024 comparé à la même période en 2023 ?

© VP

Au premier semestre 2024, la **volaille** a fait son retour dans les assiettes des Français. Les achats des ménages ont augmenté de 7 % sur un an d'après Kantar Worldpanel. C'est le seul segment qui enregistre une hausse. Néanmoins, il existe des écarts importants selon les espèces. En **canard**, les achats ont explosé (+81,6 %), après plusieurs années de pénurie liée à la **grippe aviaire**. Ce rattrapage intervient alors que le prix moyen au kilo a baissé de 9,2 %. En **lapin**, en revanche, les achats des ménages ont chuté de 17,6 % sur un an.

[Lire aussi : La consommation de canard à rôtir redécolle](#)

Evolution des achats des ménages en volaille

Cumul annuel du 1er janvier au 30 juin 2024

	Evolution tonnage / A-1 (%)	Prix moyen (€/kg)	Evolution prix/ A-1 (%)
Dinde	9.3	11.07	-5.6
Pintade	1.3	11.36	-2.2
Elaborés de volaille	7.3	10.8	-3.3

Chart: Les Marchés · Source: FranceAgriMer, d'après Kantar Worldpanel · [Get the data](#) · Created with [Datawrapper](#)

Le **poulet** reste le produit phare du rayon volaille malgré une hausse d'achat plus mesurée que pour les autres espèces. Et parmi les différents produits du poulet, la découpe a connu une hausse des achats prononcée (+6,1 %) alors que le prêt-à-cuire (-0,1%) est resté stable. Au sein des ménages, la tendance est plutôt à la praticité.

[Lire aussi : Le porte-monnaie, clé d'entrée dans le flexitarisme](#)

Le surgelé résiste

Les achats de **viande surgelée** ont résisté au premier semestre 2024 comparé à la même période en 2023 (+0,7%). C'est loin des baisses faramineuses observées au moment du début de **l'inflation**. Les achats ont même affiché des hausses en volaille et lapin surgelé (+7%). Ils sont relativement stables en **bœuf haché surgelé** (+0,8%). En revanche, les achats se sont fortement détériorés en autres **viandes de boucherie surgelées** (-21,4 %) en dépit d'une baisse des prix (-3,5 %).

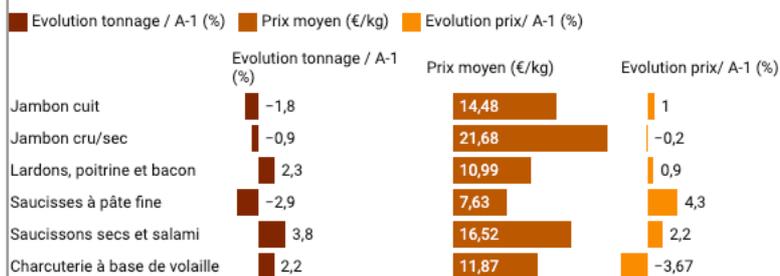
[Lire aussi : Viande : la baisse des prix ne relance pas les achats](#)

Le jambon attire moins les ménages

En ce qui concerne la **charcuterie** (hors saucisse fraîche à cuire) les achats des ménages sont plus toniques en lardon, poitrine et bacon qu'en jambon. La charcuterie à base de volaille et les saucissons secs et salami ont aussi plus séduit les ménages. Ce n'est pas toujours le facteur prix qui influence l'achat.

Evolution des achats des ménages en charcuterie (hors saucisse fraîche à cuir)

Cumul annuel du 1er janvier au 30 juin 2024



Graphique: FranceAgriMer, d'après Kantar Worldpanel • Source: Les Marchés • [Récupérer l'image](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

Baisse des achats en viandes de boucherie fraîche

Les viandes de boucherie fraîches sont les principales viandes achetées par les ménages en France (35,4%) contre 28,1 % pour la volaille et le lapin frais. Cependant, les achats sont en recul pour **tous** les segments. Les baisses les plus importantes concernent le **cheval** (-13,6 %), la viande ovine à bouillir braiser (-12,4 %) et les morceaux de **porc** frais, sauf la longe (-11,7 %) alors que le prix moyen a augmenté de 9,8 % en l'espace d'une année.

[Lire aussi : Le barbecue est-il tombé à l'eau en 2024 ?](#)

Evolution des achats des ménages en viande de boucherie fraîche

En cumul annuel du 1er janvier au 30 juin 2024



Chart: Les Marchés • Source: FranceAgriMer, d'après Kantar Worldpanel • [Get the data](#) • Created with [Datawrapper](#)

Les **MARCHÉS**

Le média de l'alimentaire

Les produits élaborés sont-ils toujours moteurs de croissance ?

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

1. **Baisse Générale des Achats** : En 2023, les achats de produits élaborés en viande ont globalement diminué de 3,9% par rapport à l'année précédente. Cette baisse des volumes a été accompagnée d'une hausse des dépenses de 2,8%, due à l'augmentation des prix.
2. **Résistance du Segment Élaboré** : Bien que les achats en volume des produits élaborés aient diminué, ce segment a montré une certaine résistance par rapport aux viandes fraîches. Les produits élaborés représentent 44% des volumes totaux contre 52% pour les viandes fraîches. Malgré une baisse de 1,4% des achats en volume par rapport à 2022, ce segment a connu une hausse notable (+7%) depuis 2019, la plus importante observée par FranceAgriMer.
3. **Jambon de Volaille en Croissance** : Le jambon de volaille est l'exception dans cette tendance, avec une augmentation des achats de 7% en 2023. Le prix moyen du jambon de volaille est de 13,88 €/kg, inférieur à celui du jambon cuit de porc (15,56 €/kg). Cette hausse pourrait être due à un effet de substitution avec la charcuterie classique.
4. **Baisse des Achats de Produits de Volaille et Lapin** : Les achats de produits élaborés à base de volaille et de lapin ont reculé de 1,4% en 2023 par rapport à 2022, malgré une hausse des prix de 9,5% (à 12,6 €/kg). La consommation de ces produits a diminué depuis l'inflation.
5. **Rattrapage des Prix en Charcuterie de Porc** : Les prix de la charcuterie de porc ont augmenté de 9,5% en 2023, après une hausse plus modérée en 2022. Cette augmentation a entraîné une baisse des achats en volume de 2,2%.
6. **Stabilité en Boucherie Élaborée** : Les dépenses en viande de boucherie élaborée ont augmenté de 7,4%, tandis que les achats en volume ont légèrement diminué de 1,8%. En revanche, les achats de viande de boucherie non élaborée ont connu une baisse plus marquée de 4,9%.

L'article met en évidence une tendance générale de baisse des volumes d'achats en produits élaborés, avec des exceptions notables comme le jambon de volaille, et souligne les impacts des fluctuations de prix sur la consommation.

✨ Synthèse IA ✨

Les achats des ménages en produits élaborés sont globalement en baisse en 2023 sur un an. Seul le jambon de volaille fait exception.

Publié le 4 septembre 2024 - Par Sheila Kolani



Les achats de jambon de porc, comme pour de nombreux produits élaborés sont en baisse en 2023 sur un an. © Virginie Pinson

Les achats des ménages en **viande de boucherie** (y compris les élaborés) se dégradent depuis plusieurs années. En 2023 sur un an, la baisse a atteint $-3,9\%$ sur un an. Cette baisse des achats en volume s'est accompagnée d'une hausse des dépenses, $+2,8\%$ selon les données de FranceAgriMer. Les **produits élaborés**, qui comptent pour 44% des volumes contre 52% en viandes fraîches, affichent, en moyenne, une certaine résistance en volume alors que les **prix** ont flambé.

[Lire aussi : Viande et volaille : les Français sont-ils revenus aux achats au premier semestre](#)

Evolution des achats des ménages

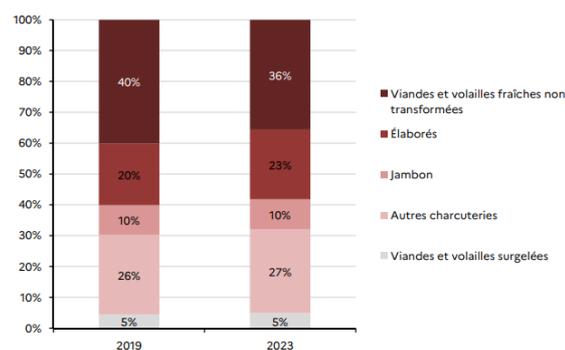
	Volume	Valeur
Produits élaborés	-1.8%	7.4%
Produits hors élaborés	-4.9%	0.2%

Chart: Les Marchés • Source: FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel • [Get the data](#) • Created with [Datawrapper](#)

Notons également que dans ce segment, les achats des ménages ont augmenté de trois points en 2023 comparé à 2019. Il s'agit de la hausse la plus significative qu'a observé FranceAgriMer.

[Lire aussi : Viande : Bigard affirme faire mieux que le marché](#)

Evolution des parts de marchés entre 2019 et 2023 pour chacune des grandes familles de produits carnés



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

Le jambon de volaille à la conquête des ménages français

Les bons résultats concernent essentiellement le **jambon de volaille**. Les achats des ménages ont augmenté (+7%) pour un prix moyen de 13,88 €/kg. Cette hausse peut s'expliquer par un prix moins élevé que celui du **jambon cuit de porc** (15,56 €/kg) et probablement des effets de substitution avec la **charcuterie** classique.

Lire aussi : Viande : la baisse des prix ne relance pas les achats

Toutefois, pour l'ensemble de la catégorie volaille et **lapin**, les ménages ont acheté moins d'élaborés (32 %) que de frais (68 %) en 2023 et les achats en élaborés, en volume ont affiché un petit recul (-1,4 %) comparé à 2022. "Ce segment fortement plébiscité avant l'**inflation** connaît une baisse de **consommation** depuis lors". Au cours de l'année 2023, le prix moyen a augmenté de 9,5 % pour atteindre 12,6 €/kg par rapport à 2022. Résultat, les achats des ménages ont décroché sur un an, même en pané frais, produit le plus acheté de la catégorie.

Rattrapage des prix en charcuterie de porc

Les achats des ménages sont aussi en baisse en charcuterie de porc. Au sein de ce segment, l'année 2023 a marqué un rattrapage. Les prix ont augmenté de 9,5 % sur un an, après une année 2022 caractérisée par une hausse modérée (+3 %). La hausse de 2023 a entraîné un recul des achats en volumes de 2,2 %.

Lire aussi : Le porte-monnaie, clé d'entrée dans le flexitarisme

Quasi-maintien des achats en valeur en boucherie élaboré

En viande de boucherie élaborés, la hausse des dépenses des ménages est particulièrement marquée (+7,4 %) contre une stabilité (+0,2 %) hors élaborés. En élaborés, la hausse s'accompagne d'une baisse mesurée des achats (-1,8 %) contre un repli plus significatif hors élaborés (-4,9 %).

Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

Volaille française : les trois erreurs stratégiques que pointe la Cour des Comptes

✦ Synthèse IA ✦

Synthèse de l'article par notre IA :

1. **Échec de l'Alignement Production-Demande** : La consommation de volaille en France a augmenté de 54 % entre 1999 et 2022, atteignant 1,1912 Mtec. Cependant, la production française n'a pas suivi cette tendance, et le pays est devenu de plus en plus dépendant des importations.
2. **Erreurs Stratégiques Identifiées** :
 - **Montée en Gamme Inadéquate** : La France a misé sur une stratégie de montée en gamme dans les années 1980, avec un accent sur la diversité et la qualité. Cependant, la demande actuelle, particulièrement dans la restauration hors domicile (RHD), privilégie le coût. Cette stratégie a conduit à une dépendance accrue aux poulets importés moins chers.
 - **Déficit de Compétitivité** : La capacité d'abattage en France a diminué de 9 % entre 2003-2005 et 2019-2021, tandis que des pays comme la Pologne ont considérablement augmenté leur capacité, contribuant à une hausse massive des importations en provenance de ce pays (+2 722 % en 20 ans).
 - **Absence de Soutien et d'Aides** : Contrairement à d'autres filières, la volaille n'a pas bénéficié de soutien significatif de la part de l'État ou de la PAC. Les aides à l'exportation ont cessé en 2013, et le soutien aux petites unités est resté insuffisant.
3. **Dépendance aux Importations** : L'Union européenne est le principal fournisseur de volaille en France, avec 94 % des importations. Les pays comme les Pays-Bas, la Belgique et la Pologne dominent le marché. La modernisation de leurs infrastructures a permis d'augmenter leur part de marché, tandis que la capacité de production française a stagné ou diminué.
4. **Déficit de Compétitivité Prix** : La volaille française a un coût de production plus élevé comparé à ses concurrents internationaux. Le poids moyen des volailles françaises est inférieur à celui des volailles produites en Pologne et en Ukraine, ce qui affecte la compétitivité.
5. **Absence d'une Politique Publique Dédiée** : La filière volaille n'a jamais bénéficié d'une politique publique spécifique malgré ses enjeux alimentaires. Les aides étatiques ont été limitées et souvent insuffisantes.
6. **Propositions de la Cour des Comptes** :
 - **Clarification de la Position des Acteurs** : La Cour des Comptes recommande une meilleure coordination entre l'État, les régions et les professionnels pour élaborer un plan stratégique cohérent pour la filière.
 - **Outil Statistique** : Il est suggéré de créer un outil pour suivre l'évolution de la production et des performances économiques et environnementales.
 - **Extension de l'Étiquetage** : Proposer d'étendre l'étiquetage du pays d'origine aux produits transformés à base de viande et pérenniser l'étiquetage dans la RHD.
7. **Impact de la Grippe Aviaire** : La grippe aviaire a aggravé la situation, entraînant des pertes significatives pour les élevages, les abatteurs et les fabricants d'aliments, et impactant les exportations.

L'article souligne l'urgence d'une révision des stratégies et du soutien accordé à la filière volaille pour rétablir la compétitivité et répondre efficacement à la demande croissante.

✦ Synthèse IA ✦

La consommation de volaille décolle depuis 20 ans mais la filière n'en profite pas, c'est l'importation qui alimente la hausse de la demande. D'après la Cour des comptes, 3 grandes erreurs d'orientation stratégique ont contribué à situation ubuesque.

Publié le 5 septembre 2024 - Par Sheila Kolani



Pour la Cour des Comptes au moins trois raisons expliquent l'effondrement de la filière volaille en France au cours de ces deux dernières décennies.

© Pascal Le Douarin pour Réussir

Comment la **France, grand producteur de volaille**, n'a pas su aligner sa production à **la consommation qui a augmenté de 54 % entre 1999 et 2022 pour atteindre 1,1912 Mtec** ? C'est ce que cherche à comprendre la Cour des Comptes dans **un rapport** paru le 3 septembre. La juridiction financière estime que trois erreurs de stratégie ont miné la **filière** française au point de la rendre dépendante des **importations**. Ces dernières qui représentaient moins de 200 000 tec par an à la fin des années 1990 ont grimpé au point de dépasser les 850 000 tec par an en 2023.

[Lire aussi : Poulet : l'importation profite de la demande en hausse](#)

Une stratégie de montée en gamme critiquée

La France se démarque de ses concurrents par une **stratégie de montée en gamme** initiée dans les années 1980. La France s'enorgueillit de la diversité de ses espèces ainsi que par ses différentes **productions sous signe de qualité**. Cependant, ces besoins ne correspondent pas à la demande sur le marché aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est la **restauration hors domicile (RHD)** qui est moteur de la consommation de volaille en France. Et en RHD, les acheteurs sont plus regardant sur le coût matière. A ce jeu, le poulet importé, moins cher, gagne. Aujourd'hui, si plus d'un poulet sur deux est importé en France, c'est en raison du poids considérable de la RHD qui ne consommait que 7 % des volumes de volaille en 2005, soit 95 000 tec contre 25 % aujourd'hui.

[Lire aussi : Volaille : trois graphiques pour comprendre la consommation au premier trimestre 2024](#)

La France dépend de la volaille du nord-est de l'Europe

L'**Union européenne** (UE) est de loin notre principal fournisseur (94 %). Les Pays-Bas et la Belgique, dans les années 2000, puis la **Pologne** courant 2010, ont modernisé leurs outils d'abattage, de découpe et de transformation. Dans les grands abattoirs français, la capacité est de 300 à 550 000 poulets par semaine tandis qu'elle peut s'étendre jusqu'à 750 000 poulets dans certaines unités polonaises. Par ailleurs, la capacité est en hausse chez nos principaux concurrents européens depuis 20 ans alors qu'en France elle a reculé de 9 % entre 2003-2005 et 2019-2021. Au même moment, les tonnages abattus ont bondi de 178 % en Pologne.

[Lire aussi : Poulet importé : "la souveraineté alimentaire est toute autant française que communautaire"](#)

En Pologne filière volaille agressive

Un outil moderne leur a permis de multiplier leurs **exportations**, notamment vers la France. C'est d'autant plus préoccupant que nos importations au départ de la Pologne se sont fortement intensifiées (+ 2 722 %) ces vingt dernières années. La Pologne a modernisé son outillage et dans le même temps, des grands groupes européens se sont constitués par concentrations et rachats, voire externalisation dans des structures de transformation.

[Lire aussi : Volaille : la stratégie de conquête de la Pologne](#)

A pareille époque en France, les exploitations agricoles disposant d'un atelier volaille de chair (au moins 20 animaux) en métropole (hors Corse) ont dégringolé de 25 700 en 2010 à 15 000 unités, soit- 41 %.

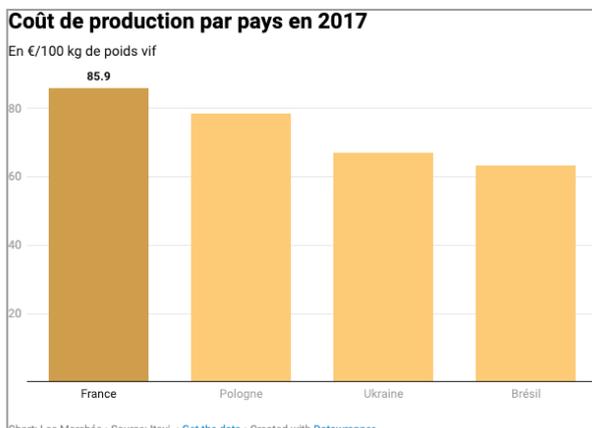
[Lire aussi : Mercosur : poulet, ovoproduit quels risques pour l'aviculture française ?](#)

Les pays-tiers, tant décriés, représentent seulement 6 % des **flux directs** vers la France. A eux trois, le Brésil, la Thaïlande et l'Ukraine ne représentent que 2 % des importations françaises.

[Lire aussi : Rien n'arrête le poulet ukrainien à l'export](#)

Un net déficit de compétitivité de la volaille française

Cette différence s'accroît au moment de l'abattage. "Le déficit de compétitivité prix est porté à 0,47 €/kg de poids carcasse avec le Brésil, ou encore 0,09 €/kg de poids carcasse avec l'Allemagne", déplore la Cour des comptes. "L'ensemble des ratios de coûts rapportés au poids de viande produite sont dégradés par un poids vif moyen de volaille produite en France inférieur à tous ses concurrents internationaux", fustige la Cour des comptes. En France, il est de 1,9 kg en 2017 contre 2,3 kg en Pologne et 2,48 kg en Ukraine.



L'Anvol justifie cette caractéristique "par une production historiquement tournée vers la vente en grande distribution, en demande de poulets prêts à cuire ou de découpes d'un poids adapté aux attentes du consommateur". Toutefois, la tendance évolue avec un poids en hausse de 8 % entre 2020 et 2022. "Si cette évolution se confirme, elle pourra avoir un effet favorable sur la compétitivité prix de la production française en plus de correspondre aux attentes du marché de la RHD et de la transformation", se montre optimiste la Cour des comptes.

[Lire aussi : Poulet : combien faudrait-il investir pour reprendre des parts de marché à l'importation ?](#)

Une filière délaissée par l'Union européenne et l'État français

“Hormis les mécanismes de soutien à l'export, en vigueur jusqu'en 2013, la viande de volaille n'a jamais fait partie des productions aidées par la **politique agricole commune** (PAC)”, tranche la Cour des comptes.

“La viande de volaille n'a jamais fait partie des productions aidées par la PAC”

La filière française a bénéficié jusqu'en 2013 des systèmes d'aides à l'exportations, dites “restitutions”. Sa réduction puis son arrêt total l'a fragilisé. La **balance commerciale** s'est effondrée et est devenue négative dès 2014. Elle était pourtant largement excédentaire au début des années 2000 (plus de 1 milliard d'euros). Les exportations ont été divisées de moitié en une décennie vers le **Moyen-Orient**.

Lire aussi : Volaille : l'Arabie Saoudite séduit les entreprises françaises

Aujourd'hui, la France exporte majoritairement des carcasses entières congelées ou fraîches (30 % des volumes) vers le Moyen-Orient. Les bas-morceaux sont destinées à l'Afrique et représentent 20 %. Les abats cuits ou frais en préparation comptent pour 18 % des envois français.

L'intégration dans les dispositifs de soutien directe de la PAC n'a pas fait office de substitution bien que le secteur bénéficie indirectement des destinées aux grandes cultures compte tenu du poids important de l'alimentation animale dans la production.

L'État peu généreux avec la filière volaille

L'Etat, il ne s'est pas montré plus généreux, toujours selon la juridiction financière car “sur la période [**grippe aviaire**], la filière volaille de chair a, par ailleurs, été peu soutenue par l'État qui ne dispose pas encore de politique publique dédiée en dépit des enjeux alimentaires associés”. Les aides, environ 40 M€, n'ont concerné que les plus petites unités, n'ont porté que sur la modernisation des abattoirs dans le cadre de différents plans successifs de soutien à l'investissement dont un grand plan d'investissement.

Ce processus appelle une clarification de la position de l'État, des régions et des professionnels

“La Cour des comptes estime que, pour aboutir à un plan cohérent pour la filière, ce processus appelle une clarification de la position de l'État, des régions et des professionnels sur les nombreux enjeux auxquels elle doit faire face. Une fois ces choix stratégiques arbitrés, les moyens à mobiliser devront alors être adaptés”. La juridiction financière recommande de “construire avec les professionnels de la filière un outil statistique permettant de suivre l'évolution de la production de volailles de chair et les performances économiques et environnementales des exploitations d'élevage et de la filière dans ses diverses composantes”.

Lire aussi : European Chicken Commitment : combien coûte l'amélioration du bien-être des poulets

L'obligation de l'affichage de l'origine tarde

L'**affichage** de l'**origine** des **viandes** ne s'applique pas toujours aux viandes non préemballées destinées à la restauration, alors que c'est dans ce débouché que l'importation explose. Dans le segment du détail l'origine France domine. Les importations sont estimées à 15 % en moyenne et 23 % pour le poulet standard.

Porter l'extension de l'obligation d'étiquetage du pays d'origine des viandes aux produits transformés à base de viande

En revanche en RHD (y compris la boulangerie, viennoiseries et pâtisserie, dans l'industrie et la rôtisserie, l'importation domine, en particulier pour la gamme standard. La Cour des comptes suggère de "porter auprès des autorités européennes l'extension de l'obligation d'étiquetage du pays d'origine des viandes aux produits transformés à base de viande et la pérennisation de l'étiquetage de l'origine des viandes de volailles dans la restauration hors domicile".

[Lire aussi : Origine des viandes : les filières dénoncent des trous dans la raquette réglementaire](#)

La grippe aviaire n'arrange rien

Le quatrième épisode de **grippe aviaire** a entraîné une perte de 346 millions d'euros pour les élevages selon une évaluation de l'Itavi. Les pertes sont chiffrées à 290 M€ du côté des abatteurs (hors pertes de marchés à l'exportation). Pour le secteur du maillon sélection accoupages, elles sont estimées à plus de 130 M€ dont 40 M€ à l'export. Les fabricants d'aliment ont vu leur perte de chiffres d'affaires évaluée à 430 M€.

[Lire aussi : Carte interactive - Un troisième foyer de grippe aviaire en Bretagne](#)

Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

Agriculture : « Le risque de passer d'un pays producteur à un pays importateur est réel »

La Coopération agricole craint la publication des chiffres de la prochaine balance commerciale française pour l'agriculture et l'agroalimentaire. Nos exportations sont mises à place tandis que les importations progressent notamment en viande.

Publié le 5 septembre 2024 - Par [Sheila Kolani](#)



La balance commerciale agricole et agroalimentaire pour être faible en France en 2024, c'est ce que craint La Coopération agricole.

© Virginie Pinson

A la Coopération agricole, on s'inquiète de la **balance commerciale**. « Elle pourrait être catastrophique en 2024 », a annoncé son président, Dominique Chargé, hier à la presse. Il est vrai que les **exportations** de « **vins et spiritueux, céréales et produits laitiers** sont en baisse alors qu'elles tenaient historiquement le **commerce extérieur** », regrette le président.

« Elle pourrait être catastrophique en 2024 »

[Lire aussi : Moisson 2024 : en blé tendre, la plus faible récolte en 40 ans](#)

Adapter la production à la demande

À l'échelle nationale, ce que déplore le président de la Coopération c'est que la **production** ne suit pas toujours la demande. « *La France produit trop de vin rouge alors que la consommation baisse et qu'on observe de nombreux reports vers le blanc et le rosé* », constate Dominique Chargé.

S'adapter à la baisse de la consommation

Autre constat, en dépit du recul de l'inflation cette année, un « nouveau modèle de consommation » semble émerger. Les Français achètent de moins en moins. Près de 44 % d'entre eux se tournent plus vers les promotions, 18 % achètent plus chez les discounters. Depuis 2019, la consommation alimentaire a affiché un repli en volume de 5,3 % selon la Direction générale du Trésor.

[Lire aussi : Volaille française : les trois erreurs stratégiques que pointe la Cour des Comptes](#)

En revanche, « *le secteur de la consommation nomade connaît un véritable essor et fait la part belle aux produits importés* », souffle Dominique Chargé.

« Le chiffre d'affaires de la restauration hors domicile a progressé de 3 % en mai 2024 comparé à mai 2023 »

« *Le chiffre d'affaires de la restauration hors domicile a progressé de 3 % en mai 2024 comparé à mai 2023* », souligne le président. La tendance est aussi à la hausse pour les ventes snacking et boissons non alcoolisées hors domicile « *+ 18 % sur une année* ». La croissance de la restauration rapide est importante entre 2019 et 2023. Le chiffre d'affaires a crû de 30 % contre seulement 4 % pour la restauration de table d'après Food Service Vision.

« Une stratégie alimentaire conquérante »

« *Le risque de passer d'un pays producteur à un pays importateur est réel* », craint le président de la Coopération agricole. Ce dernier propose trois pistes pour une « *stratégie alimentaire conquérante* ». La première, redresser la compétitivité. Pour cela, Dominique Chargé exhorte le nouveau gouvernement de « *reprendre* » la mise en place du fonds public-privé d'aide aux industries alimentaires d'un montant de 500 millions d'euros. Ce fond promis en mars 2023 n'a pour l'instant pas été octroyé. La deuxième, l'accélération de l'accompagnement des transitions en sécurisant par exemple l'accès aux différentes ressources. La troisième, l'adaptation de la production aux nouveaux modes de consommation en coopérant mieux avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire.

C'est d'ailleurs ces trois pistes que La Coopération agricole propose à [Michel Barnier, le nouveau premier ministre](#), d'appliquer rapidement, après avoir réuni les filières.

TROISIEME PARTIE : L'ACTUALITE TECHNIQUE, JURIDIQUE & REGLEMENTAIRE

l'Officiel
des transporteurs

Un comité stratégique des mobilités s'est réuni en amont des Jeux Paralympiques

Publié le : 28.08.2024 Par : Marie Albessard Lecture : 1 min.



Ce mardi 27 août, à la veille de la cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques, un comité stratégique des mobilités s'est réuni pour faire le point sur le dispositif de la suite des JOP 2024.

« Les dispositifs qui ont fonctionné pendant les JO seront reconduits avec le même degré d'exigence et avec les adaptations nécessaires. Avec la rentrée scolaire, restons tous vigilants pour adapter nos déplacements du quotidien et éviter les zones et les périodes les plus chargées », a indiqué Patrice Vergriete, ministre délégué chargé des Transports. À la veille de la cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques, un comité stratégique des mobilités composé des ministres des Transports, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, des Personnes âgées et des Personnes handicapées, des représentants de la Ville de Paris, d'Île-de-France Mobilités et de Paris 2024 s'est réuni pour faire le point sur les dispositifs de circulation.

Ceux-ci seront similaires à ceux mis en œuvre pendant les Jeux Olympiques : les voies réservées sont de nouveau activées et des restrictions de la circulation motorisée sont à prévoir autour des sites de compétition lorsqu'ils sont actifs.

Le dispositif « Anticiper les Jeux » reconduit pour les Jeux Paralympiques et les Franciliens sont invités à adapter leurs déplacements en fonction des conditions de transport attendus (éviter les horaires les plus impactés par les compétitions, privilégier le télétravail).

Sans surprise, les conditions de circulation le 28 août pour la cérémonie d'ouverture des Jeux paralympiques seront particulièrement compliquées.

[L'Union TLF avait tiré un premier bilan sur le déroulement des Jeux Olympiques et l'impact sur le transport.](#)

La FNTR vent debout contre une rigueur budgétaire annoncée

Publié le : 05.09.2024 Par : Gwenaëlle Ily Lecture : 1 min.



Crédit photo AdobeStock

Alors que des travaux et hypothèses sont en cours sur le projet de loi de finances (PLF) 2025, la FNTR tient à rappeler qu'une hausse de fiscalité est « inenvisageable pour le secteur, déjà extrêmement fragilisé économiquement ». En ligne de mire notamment, le risque de déremboursement de TICPE l'année prochaine...

Face à l'incertitude budgétaire (déficit, coupes, augmentation d'impôts et de taxes), la FNTR redoute que le transport routier de marchandises soit considéré comme une variable d'ajustement. S'opposant à toute hausse de la fiscalité, l'organisation patronale appelle les pouvoirs publics à maintenir le mécanisme de remboursement partiel de la TICPE sur le carburant pour le secteur du transport routier de marchandises et à le conserver à son niveau actuel. « Il en va de la compétitivité de la France au niveau européen et de la survie de nombreuses entreprises », soutient-elle, demandant à ne pas inscrire le rabout de la réduction du remboursement partiel de la TICPE dans le PLF 2025. Pour rappel, cette baisse progressive, prévue par l'article 130 de la Loi Climat et Résilience, [avait été retirée du PLF 2024](#) suite à la mobilisation de la profession. La FNTR estime aujourd'hui que « toute révision de la fiscalité sur le carburant ne pourra être examinée qu'au regard de la mise en place du nouveau marché européen du carbone (ETS) prévue pour 2027 ».

Une activité économique en berne

Cette demande intervient alors que les entreprises du TRM sont confrontées à un contexte économique incertain. La FNTR indique ainsi que le Cabinet Altares fait part d'une progression de défaillances d'entreprises de +40,85% entre le 2e trimestre 2024 et le 2e trimestre 2023, avec un taux de liquidations judiciaires qui atteint 70%. Le fret de proximité (+43%) et le fret interurbain (+39%) sont fortement impactés.

Dans ce contexte, la fédération soutient que « la planification écologique ne doit pas être présentée comme l'alibi d'une rigueur budgétaire présentée comme indispensable ».

Nomination de Michel Barnier à Matignon : les demandes de l'Union TLF

Publié le : 05.09.2024 Par : Gwenaëlle Ily Lecture : 1 min.



Crédit photo DR

Dans la foulée de l'annonce de la nomination de Michel Barnier à Matignon, l'Union TLF a rappelé les défis que traverse le secteur transport-logistique, « pilier incontournable de la réindustrialisation et de la transition écologique » du pays.

« Nous saluons la nomination du nouveau Premier ministre, a souligné Éric Hémar, président de TLF, dans un communiqué afin d'alerter le nouveau chef du gouvernement sur la situation fragile des entreprises du secteur. L'Union TLF sera un interlocuteur proactif et exigeant. Toute hausse de fiscalité ou de charges qui alourdirait nos coûts de production engendrerait mécaniquement de nouvelles défaillances en masse et des pertes d'emploi considérables

chez les transporteurs, logisticiens et commissionnaires de transport. » La fédération rappelle ainsi que les entreprises de transport et logistique font face « à une concurrence internationale exacerbée et à une vague de défaillances jamais vue depuis 1990 » en raison d'un double phénomène d'explosion des coûts de production et de faible demande qui dure depuis plus d'un an. Sans oublier qu'elles ont aussi été frappées durement dans les dernières années par des crises régulières : mouvements des retraites, crise des agriculteurs, intempéries, blocages des ports.

Préconisations

Dans ce contexte, l'Union TLF appelle ainsi le futur gouvernement et le parlement à :

- **Baisser le niveau de fiscalité** qui pèse sur nos entreprises pour les rapprocher de la moyenne européenne, que ce soit en matière de coût du travail, d'impôts de production et de fiscalité des carburants. La France se situe dans le peloton de tête des pays qui taxe le plus le carburant des transporteurs routiers en Europe.
- **Défendre la compétitivité de la chaîne logistique** française, en facilitant l'implantation du foncier logistique avec une refonte du mécanisme du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), en défendant l'attractivité des places portuaires et aéroportuaires françaises et en supprimant le bonus-malus de l'assurance-chômage qui grève inutilement la compétitivité de nos entreprises.
- **Maintenir le soutien au verdissement** des flottes par les mécanismes de suramortissement, par des aides directes à l'acquisition et à la location de véhicules moins émissifs, ainsi qu'à l'installation d'infrastructures de recharge.

Les Echos

Grenoble, haut lieu discret de la cryogénie

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

1. **Historique et Développement** : La recherche sur la cryogénie en France a débuté dans les années 1960, avec un accent particulier sur les très basses températures, utilisant le Kelvin plutôt que le Celsius. L'Institut Néel de Grenoble, au sein du CNRS, est devenu un leader mondial dans ce domaine, avec une centaine de chercheurs spécialisés.

2. **Applications Traditionnelles et Actuelles** : Traditionnellement, la cryogénie est utilisée pour la séparation des molécules de l'air et le stockage d'azote liquide, utilisé dans diverses applications médicales et industrielles. Le marché principal reste la production et le transport des gaz industriels, en particulier le méthane et le gaz naturel liquéfié (GNL), qui sont plus denses et donc plus faciles à transporter lorsqu'ils sont liquéfiés.

3. **Innovations et Technologies** : L'article décrit des avancées telles que la technologie « Turbo-Brayton » développée par Air Liquide pour éviter l'évaporation du GNL. Cette technologie, utilisée dans des dizaines de bateaux méthaniers, représente un succès industriel important. Le CEA (Commissariat à l'énergie atomique) joue également un rôle crucial, avec des projets liés aux matériaux supraconducteurs, aux capteurs pour l'observation spatiale, et à la production d'hydrogène.

4. **Applications Futuristes** : Les chercheurs explorent des applications dans des domaines comme les matériaux supraconducteurs et la production d'hydrogène. La cryogénie est utilisée pour des projets comme le CERN à Genève, qui utilise des aimants supraconducteurs pour ses accélérateurs de particules. Les technologies d'imagerie par résonance magnétique (IRM) sont également mentionnées comme une application grand public de la cryogénie.

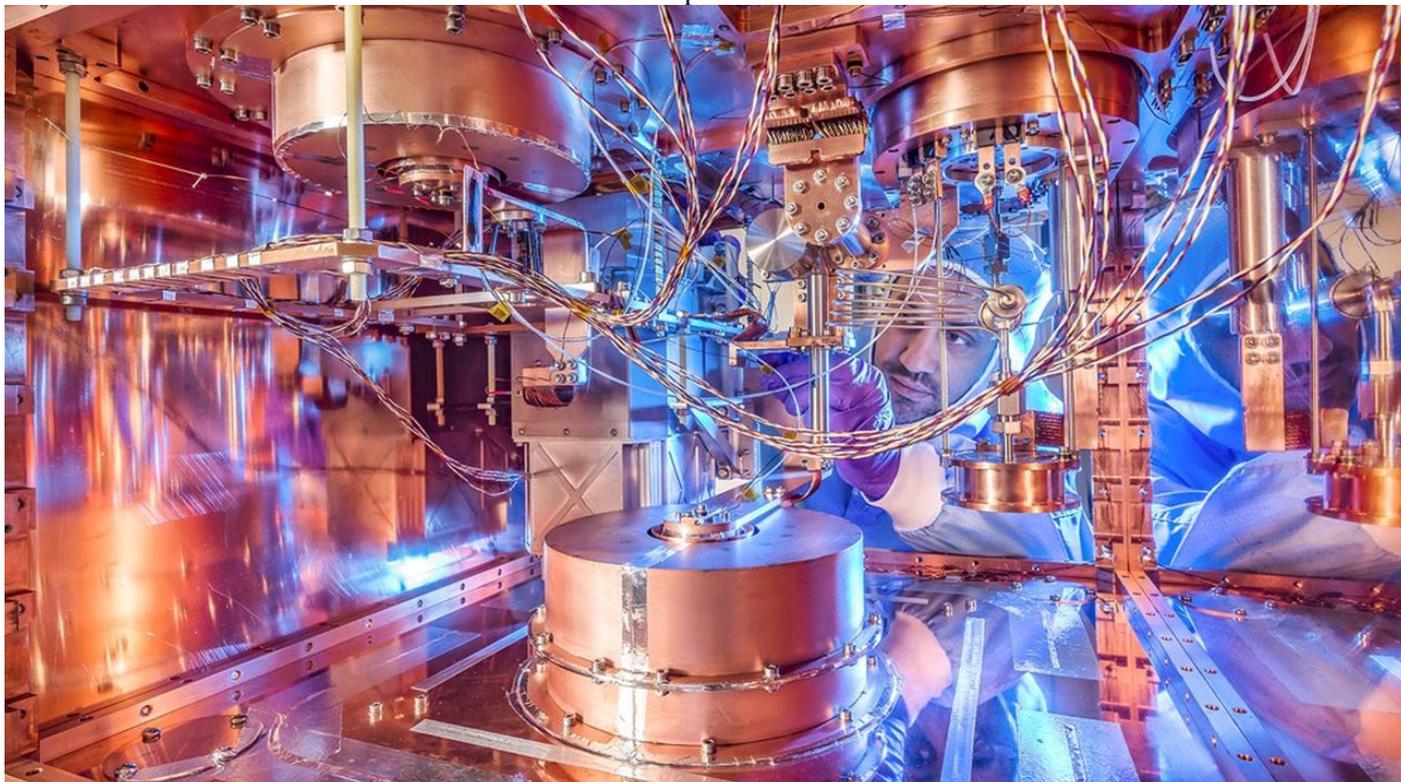
5. **Défis et Perspectives** : Gérald Cavalier, président de l'Association française du froid (AFF), note que la crise Covid a permis une innovation dans les machines à froid et une démocratisation de certaines technologies. Cependant, il souligne que la cryogénie reste un secteur avec des marchés de niche qui ne sont pas destinés à exploser en raison de leurs coûts élevés. Alain Ravex, ancien ingénieur chez Air Liquide, est plus critique concernant l'hydrogène, le considérant comme une « bulle » pour récolter des subventions plutôt qu'un marché de masse réel.

6. **Tissu Économique Local** : Enfin, l'article souligne l'importance du tissu local autour de Grenoble, avec des petites entreprises spécialisées dans des domaines comme la chaudronnerie et la soudure fine, qui soutiennent l'écosystème cryogénique de la région. Gérald Cavalier observe également que des acteurs du froid s'intéressent à des applications à plus basse température, renforçant ainsi l'écosystème local.

Cet aperçu montre comment la région des Alpes, avec son écosystème de recherche et d'industries spécialisées, continue de jouer un rôle crucial dans l'avancement de la cryogénie et ses applications.

✨ Synthèse IA ✨

Grâce à un laboratoire de renommée internationale, la recherche sur les très basses températures, et leurs applications, trace son sillon dans les Alpes depuis les années 1960. Agrégation de chercheurs, d'industriels et de start-up, l'écosystème rassemble aujourd'hui plus d'un millier de personnes. Avec de potentiels leviers de croissance dans l'hydrogène, l'aérospatiale ou les matériaux supraconducteurs.



le premier marché de la cryogénie reste celui de la production et du transport des gaz industriels mais l'hydrogène, l'aérospatiale ou les matériaux supraconducteurs constituent de potentiels relais de croissance. (D. Morel / CEA)

Par Florian Espalieu

Publié le 29 août 2024 à 07:08 Mis à jour le 29 août 2024 à 07:09

PREMIUM Votre abonnement Premium vous permet d'accéder à cet article

A des températures aussi basses, le degré Celsius devient hors sujet. Le monde de la cryogénie lui préfère le Kelvin (K), dont le zéro est fixé à $-273,15\text{ °C}$. Ce zéro absolu demeure encore aujourd'hui une limite physique. « L'atteindre représenterait en théorie des efforts infinis, et plus on s'en approche, plus cela demande d'efforts, avec les coûts exponentiels qui vont avec », résume Philippe Camus, ingénieur de recherche et spécialiste de la cryogénie à l'Institut Néel de Grenoble. Cet établissement fait partie du département basses températures du CNRS, créé au début des années 1960. Grâce à ses travaux, il a intégré depuis la dizaine de laboratoires mondialement reconnus sur ce sujet et fait travailler une centaine de chercheurs.

Si la définition de la cryogénie ne possède pas de frontière claire, elle se pratique aux températures où les gaz usuels deviennent liquides. Historiquement, elle a ainsi été utilisée pour séparer les molécules constitutives de l'air, dont le point de liquéfaction se situe à des températures différentes : 90 K (-183 °C) pour l'oxygène et 77 K (-196 °C) pour l'azote, pour ne citer que les deux principales. De quoi obtenir des composés extrêmement purs, notamment pour les besoins des hôpitaux.

L'azote liquide, à la fois peu cher - quelques centimes le litre - et d'usage facile, est ainsi devenu un produit de grande consommation issu de la cryogénie : « Le froid extrême rend les réactions chimiques

plus lentes, avec des applications dans la congélation des aliments ou le stockage d'échantillons biologiques, détaille le chercheur. Dans le domaine médical, cela sert aussi à figer et nécroser les tissus, pour brûler des verrues par exemple. »

Gaz industriels

Plus largement, le premier marché de la cryogénie reste celui de la production et du transport des gaz industriels. Au premier rang desquels se situe le méthane, qui se condense à 112 K (-161 °C), et son pendant commercial, le gaz naturel. Une fois liquéfié - c'est ce qu'on appelle alors le GNL -, celui-ci est 600 fois plus dense et donc plus facilement transportable.

LIRE AUSSI :

[Série Le GNL, nouvelle star de l'énergie mondiale](#)

[Décryptage L'Europe augmente encore d'un cran sa dépendance au gaz naturel liquéfié](#)

L'économie des infrastructures maritimes dédiées à cet usage est colossale : il existe ainsi plusieurs dizaines de terminaux portuaires à travers le monde, et presque autant en cours de construction, dont le coût s'élève à plus d'un milliard de dollars. Et il faut compter plusieurs centaines de millions d'euros pour chacun des navires méthaniers qui sillonnent le globe par centaines.

Malgré la distance qui sépare Grenoble de la mer, ce secteur est bien implanté dans les Alpes : [Air Liquide](#), principal acteur du marché des gaz industriels avec le germano-américain Linde, est en effet installé depuis 1962 dans l'agglomération, à Sassenage, non loin des activités cryogéniques du CNRS. Le site est le plus important du groupe dans le monde et emploie 1.300 personnes, dont près de la moitié sur des applications cryogéniques.

Et près de 40 % de l'activité locale est tournée vers sa technologie « star », dénommée « Turbo-Brayton » qui permet d'éviter l'évaporation du GNL, avec un impact positif à la fois en termes économique et environnemental. Ce best-seller, en opération depuis plus de dix ans, équipe aujourd'hui près de 200 bateaux méthaniers.

Du câble supraconducteur au spatial

Cette technologie avait initialement été développée dans le cadre du projet Lipa (Long Island Power Authority) de câble supraconducteur pour le transport d'électricité aux Etats-Unis, se souvient Alain Ravex, qui a déposé dans le courant des années 2000 le premier brevet pour Air Liquide. Le parcours de cet ingénieur, diplômé de l'Ecole centrale de Paris en 1972, est à lui seul un condensé de la filière grenobloise : avant de rejoindre le groupe industriel en 2000, il est passé par les laboratoires du CNRS puis du CEA, dont il a dirigé de 1987 à 2000 le département des systèmes basse température (DSBT).

Troisième pilier local du secteur, le CEA compte aujourd'hui une petite centaine de personnes travaillant dans le domaine de la cryogénie. Son activité remonte aux années 1970 sous le nom de Centre d'études nucléaires de Grenoble - devenant CEA en 1995. « Initialement, il s'agissait d'étudier l'effet des irradiations sur les matériaux, mais le champ de la cryogénie s'est beaucoup diversifié depuis, retrace Jean-Marc Poncelet, actuel directeur du DSBT. Nous nous situons à mi-chemin entre les travaux du CNRS, focalisés sur la recherche, et Air Liquide, sur l'applicatif. »

L'avènement de l'IRM médicale en fait l'une des rares applications grand public de la cryogénie.

Alain ravex Ingénieur

Trois types d'application y sont développés : les capteurs d'observation terrestre ou spatiale, les matériaux supraconducteurs et la production d'hydrogène. La première technologie, qui a pour but d'assurer une résolution optimale pour les capteurs, en particulier dans le domaine de l'infrarouge, est à l'origine d'une autre pépite grenobloise, essaimée du CEA. Fondée en 1986 sous le nom de Sofradir et rebaptisée Lynred depuis, cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 220 millions d'euros et compte près d'un millier d'employés sur l'agglomération.

Applications de recherche et grand public

En dessous d'une certaine température, un matériau peut passer à l'état supraconducteur, c'est-à-dire qu'il peut conduire l'électricité sans résistance, et donc sans perte d'énergie. C'est un autre terrain de jeu pour la cryogénie. Sur ce segment prometteur, le CEA travaille notamment pour le Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN) de Genève dont l'accélérateur de particules utilise de puissants aimants qui doivent être refroidis à -271 °C . « Le coût énergétique important pour descendre aussi bas peut devenir intéressant pour faire passer de fortes puissances ou créer des champs magnétiques intenses », décrypte Jean-Marc Poncet.

La technologie est aussi utilisée dans les appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) - son bruit caractéristique au démarrage étant produit par la machine cryogénique. « L'avènement de l'IRM médicale en fait l'une des rares applications grand public de la cryogénie, souligne Alain Ravex. Avec des ventes de dizaines de milliers de machines par an qui ont permis une industrialisation. Tout comme les capteurs, ce sont des technologies qui ont su trouver leur marché. Mais celui-ci reste petit en taille par rapport à la réfrigération. »

Celui qui est désormais consultant indépendant est en revanche plus mitigé sur le potentiel des marchés émergents : s'il existe bien une production d'hydrogène pour des projets de recherche, il dénonce une « bulle » autour des projections sur son utilisation comme source d'énergie décarbonée, en particulier pour les mobilités. Les projections du cabinet de conseil DBMR tablent, par exemple, sur un marché atteignant 60 milliards de dollars (54 milliards d'euros) d'ici 2030, ce qui représenterait un bond de 50 % par rapport à aujourd'hui. « [L'hydrogène](#) est surtout devenu un mot-clé pour récolter des subventions, sans qu'il y ait un réel marché de masse derrière », estime-t-il.

Verticales de marché

Un franc-parler iconoclaste pour celui dont le CV ne s'arrête pas à Air Liquide : il a fondé en 2010 la société Absolut System - avant de la quitter en 2016 - qui emploie aujourd'hui 140 personnes. « A partir des briques technologiques clés de la cryogénie, que nous maîtrisons de bout en bout, nous explorons des verticales de marché sur des secteurs stratégiques », détaille Julien Tanchon, actuel président d'Absolut.

LIRE AUSSI :

[Enquête - Energie : l'hydrogène vert dans la vallée de la mort](#)

Elle a ainsi créé sa première filiale en 2021, dédiée à l'hydrogène. Avec sa branche capteurs, née la même année, elle s'apprête à lancer dans quelques semaines son [satellite](#), en collaboration avec l'Agence spatiale européenne : il doit mesurer les émissions de gaz à effet de serre et servir de démonstrateur, dans le cadre [du programme Copernicus destiné à collecter depuis l'espace des données sur l'environnement](#).

Avec Absolut Quanta, le groupe s'est également lancé dans le marché des supercalculateurs, qui pèse déjà une dizaine de milliards de dollars et est amené à se développer. Il s'intéresse aussi à la [fusion nucléaire](#), « en pleine effervescence », selon le dirigeant : « Le projet Iter existe depuis plusieurs dizaines d'années, mais comme pour Space X dans le spatial, les agences gouvernementales sont en train de laisser la main à des start-up. » Ces marchés étaient évalués à près de 300 milliards de dollars en 2023 et devraient quasiment atteindre les 500 milliards en 2030.

Tissu local

Ce mouvement des laboratoires vers l'industrie n'est toutefois pas nouveau : « Vers la fin des années 1990, l'arrivée de machines cryogéniques compactes, mises au point en Allemagne, avait déjà permis d'abaisser le coût de ces technologies pour les entreprises », retrace Philippe Camus, du CNRS. Difficile toutefois d'estimer la progression actuelle sur des marchés aussi hétérogènes.

« Quoi qu'il en soit, de nouvelles applications apparaissent, souvent en petites quantités sur des niches », assure Gérald Cavalier, président de l'Association française du froid (AFF), qui regroupe experts, entreprises et instituts publics, et compte environ 500 adhérents, dont environ 10 % liés à la cryogénie. « Cette proportion est plutôt en progression », constate-t-il. Celui qui dirige aussi le groupe Cemafroid, note également que, sans aller jusqu'à la cryogénie, des acteurs du froid viennent aussi se positionner à plus basse température. « La crise Covid a permis une innovation dans les machines à froid et une démocratisation », analyse-t-il.

La crise Covid a permis une innovation dans les machines à froid et une démocratisation.

Gérald Cavalier Président de l'Association française du froid

Alain Ravex est, pour sa part, plus circonspect sur l'avenir de la filière : « Il y en aura toujours besoin pour l'espace ou la défense, mais la cryogénie reste sur de petits marchés qui n'ont pas vocation à exploser, car ce sont des technologies coûteuses. » Il pointe par ailleurs que, si la spécialité existe toujours à l'université, elle est moins forte qu'avant avec des enseignements qui disparaissent, comme au sein de l'Institut universitaire de technologie (IUT) Génie thermique de Grenoble. Il s'agit pourtant d'un atout crucial de l'écosystème qui s'est construit sur la proximité entre pôles de recherche, industriels et bureaux d'études.

Derrière les activités de pointe, un tissu local de petites entreprises s'est toutefois construit avec un vrai savoir-faire, notamment dans la chaudronnerie ou la soudure fine. Ainsi, la Société dauphinoise de mécano-soudure (SDMS), créée en 1962 et basée à Saint-Romans (Isère) à une cinquantaine de kilomètres de Grenoble, et l'entreprise Ravanat, fondée en 1965 dans la plus proche agglomération, emploient une centaine de personnes à elles deux. De quoi encore faire perdurer le modèle grenoblois.

Florian Espalieu (Correspondant à Grenoble)

Camions électriques : l'Ademe ouvre le guichet des subventions

✨ Synthèse IA ✨

Synthèse de l'article par notre IA :

1. **Augmentation des Subventions** : L'Agence de la transition écologique (Ademe) a lancé un appel à candidatures pour distribuer 110 millions d'euros en subventions pour l'acquisition de camions, bus, et autocars électriques. Cette somme, en nette augmentation par rapport aux 60 millions d'euros de l'année précédente, est destinée à soutenir la décarbonation du transport routier.

2. **Répartition des Fonds** : Sur les 110 millions d'euros, 95 millions sont destinés aux camions (urbains ou routiers), 10 millions aux bus et navettes urbaines, et 5 millions aux autocars. Les subventions par véhicule varieront de 20 000 à 90 000 euros, en fonction de la taille et de la puissance du véhicule.

3. **Objectifs et Défis** : Malgré l'augmentation des aides publiques, le coût élevé des véhicules électriques reste un obstacle majeur. En 2022, les camions électriques représentaient moins de 0,6 % des ventes en Europe, tandis que les véhicules diesel dominaient largement le marché.

4. **Subventions Précédentes et Impact** : Les précédentes subventions de 2023 ont permis à des transporteurs comme XPO Logistics, Jacky Perrenot, et DB Schenker de commander des véhicules électriques. Les constructeurs améliorent l'autonomie et les performances des véhicules, rendant les coûts d'exploitation plus compétitifs.

5. **Coûts d'Exploitation** : Bien que le prix d'achat des camions électriques soit encore élevé, les coûts d'exploitation peuvent être compétitifs par rapport aux moteurs diesel, notamment grâce aux économies réalisées sur le carburant. Les coûts d'exploitation des camions électriques peuvent être de 10 à 20 euros pour 100 km, contre 50 euros pour les modèles diesel.

6. **Perspectives de Marché** : L'autonomie des camions électriques s'améliore, mais elle reste un défi pour certains cas d'usage. Néanmoins, selon Jean-Yves Kerbrat de MAN Trucks & Bus France, le marché des camions électriques pourrait représenter 50 % des ventes neuves d'ici 2030, en réponse aux objectifs européens de réduction des émissions de CO2.

Ce résumé montre comment les efforts pour soutenir la transition vers des véhicules électriques sont en cours, malgré les défis liés aux coûts et à l'autonomie. Les subventions jouent un rôle crucial dans l'encouragement de cette transition dans le secteur du transport routier.

✨ Synthèse IA ✨

L'Agence de la transition écologique a lancé les appels à candidatures pour distribuer cette année 110 millions de subventions aux opérateurs désirant acquérir des camions ou bus électriques. Les subventions publiques sont en nette hausse cette année, afin d'amorcer la décarbonation du mode routier.



Un camion à batteries en test sur le site de Renault Trucks à Saint-Priest, près de Lyon. (AFP)

Par **Denis FAINCILBER**

Publié le 2 sept. 2024 à 10:53 Mis à jour le 2 sept. 2024 à 16:33

Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Le gouvernement a beau gérer les affaires courantes, cela n'a pas coupé le robinet des subventions publiques en faveur de la décarbonation des poids lourds. L'Ademe a ainsi récemment lancé comme prévu un appel à candidatures, pour distribuer prochainement quelque 110 millions « d'aides économiques », à tous les opérateurs désireux d'acquérir ou de louer des camions, bus ou autocars 100 % électriques.

Cette somme prévue dans le cadre des programmes de certificats d'économie d'énergie (CEE E-Trans) complétera une première vague d'environ 20 millions d'euros, qui a été lancée récemment en direction des PME. Cette fois, 95 millions sont fléchés vers les camions (urbains ou routiers), tandis que 10 millions seront réservés aux bus et navettes urbaines, et 5 millions aux autocars, le segment le moins en avance sur le verdissement.

Au total, les aides publiques auront ainsi doublé en un an, puisqu'elles avoisinaient 60 millions en 2023. Tous les opérateurs intéressés (transporteurs privés, autorités organisatrices de transports, collectivités...) ont jusqu'au 7 octobre pour remplir leur dossier auprès de l'Ademe, un Epic qui dépend des trois ministères de la Transition écologique, des Finances et de celui de la Recherche. Par véhicule, les aides maximales s'échelonnent de 20.000 à 90.000 euros l'unité, en fonction de la taille et de la puissance. Dans leurs dossiers, les candidats devront notamment détailler leurs calculs de tonnes de CO₂ évitées, le volet financier puis, pour les heureux élus, soumettre un rapport d'exploitation des véhicules pendant trois ans.

Encore peu de ventes

Ce coup de pouce à la décarbonation du transport de marchandises ou de passagers s'explique par les coûts d'achat toujours élevés des véhicules à batteries, nettement plus chers que leur équivalent diesel.

Sur le marché européen, les ventes de camions électriques ne dépassaient pas 0,6 % en 2022, contre 96,6 % pour le diesel, selon l'association des constructeurs européens (Acea).

« Il existe actuellement une offre de camions, autobus et autocars électriques à batterie mais le développement des ventes se heurte au coût des véhicules : l'écart de coût d'achat reste encore aujourd'hui très important entre un véhicule lourd électrique à batterie et un véhicule équivalent émetteur de CO₂ », justifie l'Ademe.

LIRE AUSSI :

[XPO Logistics accélère dans les camions électriques](#)

[Le roi anglais des bus électriques lance son offensive sur le continent](#)

Dans l'Hexagone, des transporteurs comme [XPO Logistics](#), Jacky Perrenot ou [DB Schenker](#) ont néanmoins sauté le pas et signé des commandes, grâce notamment aux précédentes subventions de 2023, qui avaient servi quelque 200 lauréats. De leur côté, les constructeurs progressent en termes d'autonomie et de performances des véhicules. Au point que les clients commencent à s'y retrouver, sur la durée de vie totale des modèles.

Coûts d'exploitation compétitifs

« Malgré des prix d'achat deux fois et demie supérieurs au diesel, sur le transport régional, on arrive avec l'électrique à des TCO (coûts d'exploitation complets) comparables aux moteurs thermiques », selon Jean-Yves Kerbrat, directeur général de MAN Trucks & Bus France. « Avec des recharges de nuit dans les dépôts et des contrats de long terme avec les énergéticiens, les coûts d'exploitation sont compétitifs : ils avoisinent 50 euros pour 100 kilomètres avec un camion diesel, contre 10 à 20 euros pour la même distance avec un modèle à batterie », détaille-t-il.

En revanche, l'autonomie des camions électriques s'améliore, mais reste encore insuffisante pour une large partie des cas d'usage. Elle plafonne autour de 400 km pour les tracteurs routiers et jusqu'à 600 km pour les versions chargées de la distribution en ville. Néanmoins, le marché devrait compter à l'horizon 2030 une part de 50 % des ventes neuves pour les camions électriques, selon le responsable de MAN, pour se conformer aux objectifs européens de réduction du CO₂.

LIRE AUSSI :

[Depuis Angers, Scania France prépare l'arrivée du camion électrique](#)

[Pourquoi Renault Trucks croit au potentiel des camions électriques](#)

Denis Fainsilber